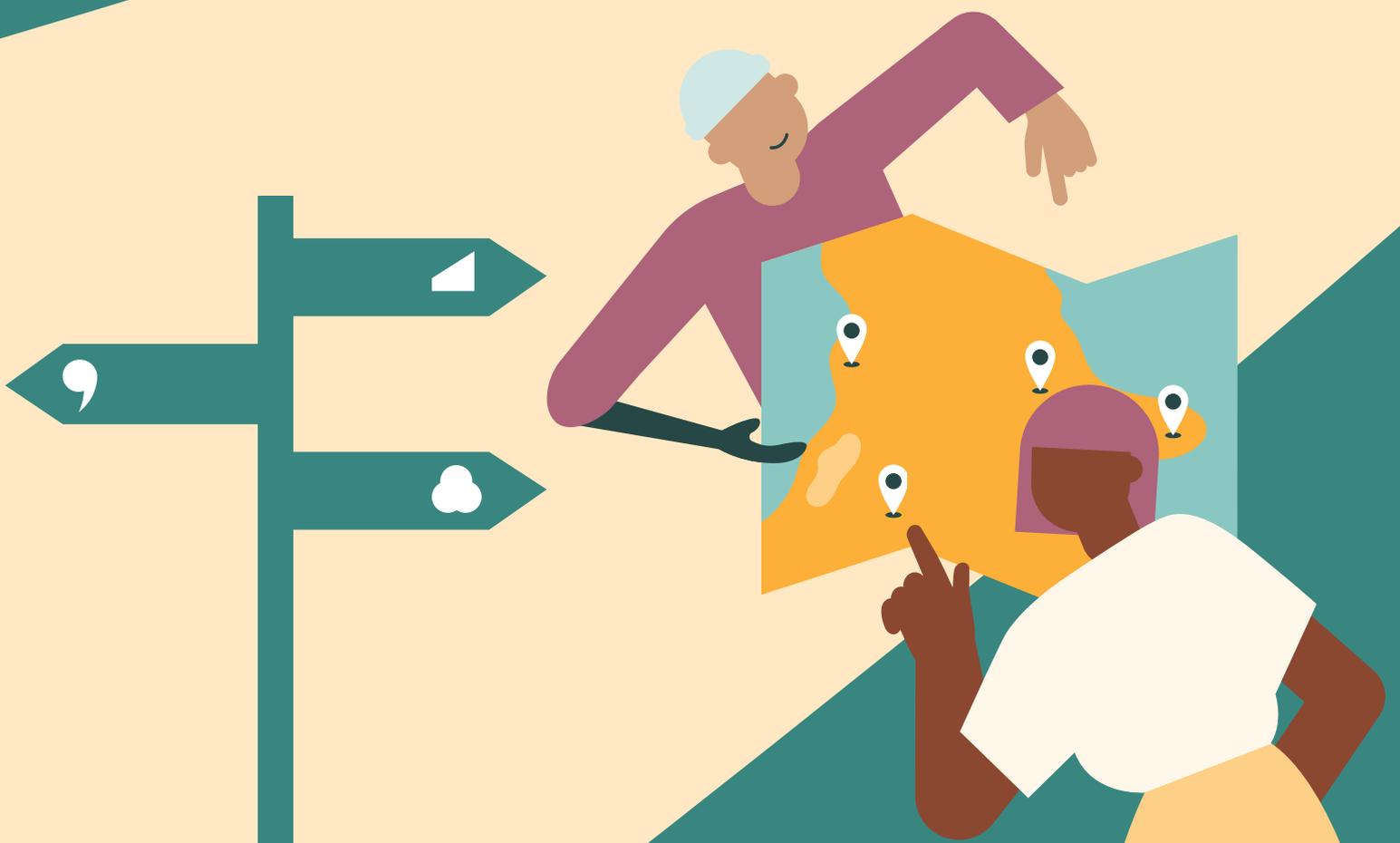


# RECOURS STRATÉGIQUES EN JUSTICE: LE GUIDE

SYSTEMIC JUSTICE





# TABLE DES MATIÈRES

Note de Systemic Justice	2
Introduction	3
Comment utiliser ce guide ?	4

## 1. QU'EST-CE QU'UN RECOURS STRATÉGIQUE ?

Qu'est-ce qu'un recours ?	6
Pourquoi utilise-t-on le terme « stratégique » ?	7
Qu'est-ce qu'un recours stratégique ?	8

## 2. À QUOI SERT UN RECOURS STRATÉGIQUE ?

Introduction : À quoi sert un recours stratégique ?	10
Rendre un problème plus visible	11
Donner de l'élan à une campagne	12
Mettre en lumière les réalités vécues	13
S'assurer que les individus et entités respectent leurs obligations légales	14
Préciser et faire évoluer ce que dit le droit	14
Créer ou confirmer des droits individuels	15
Faire abolir des lois iniques	16
Montrer les limites des lois et pratiques actuelles	16
Élargir l'accès à la justice	17
Créer des conditions favorables au militantisme	18
À quoi sert un recours stratégique ? Résumé	18

## 3. COMMENT UTILISER LES RECOURS STRATÉGIQUES ?

Introduction : Comment utiliser les recours stratégiques ?	20
Les différents types de droit :	21
- pénal	22
- civil	23
- public	23
Les étapes d'un recours:	24
- Menaces de poursuites	25
- Dépôt de plainte et audiences	25
- Règlement de l'affaire	26
- Victoire en justice	27
- Défaite en justice et appel	27
- Nouvelle plainte	28
Résumé : Comment utiliser les recours stratégiques ?	28

## 4. QUAND UTILISER LES RECOURS STRATÉGIQUES ?

Introduction : Quand utiliser les recours stratégiques ?	30
- Quand les politiques évoluent trop lentement	31
- Quand les lois ou politiques en vigueur ne sont (toujours) pas appliquées	32
- Quand le problème devient urgent et qu'il faut intensifier la pression	33
- Quand vous réalisez que le problème n'est pas isolé	35
- Quand le sujet n'a jamais été porté en justice ou l'a été, mais sans effets positifs	36
- Quand saisir la justice aidera votre communauté ou mouvement à se souder	37
- Quand vous avez trop perdu le contrôle sur des questions juridiques qui vous concernent, votre communauté et vous	38
Remplir les exigences de procédure	39
Se préparer à s'engager dans la durée	40
Assumer les coûts (financiers et non financiers) d'un recours stratégique	41
Résumé : Quand utiliser les recours stratégiques ?	42

## 5. OÙ DÉPOSER UN RECOURS STRATÉGIQUE ?

Introduction : Où déposer un recours stratégique ?	44
Tribunaux nationaux	45
Autres organes nationaux	46
Cours européennes	47
- Cour européenne des droits de l'homme	47
- Cour de justice de l'Union européenne	48
Cours ou instances internationales	50
Résumé : Où déposer un recours stratégique ?	51

## 6. QUI PEUT ENTREPRENDRE UN RECOURS STRATÉGIQUE ?

Introduction : Qui peut entreprendre un recours stratégique ?	53
Individus	54
Groupes	55
Organisations	56
Intérêt public	57
Nouveaux sujets de droit	57
Autres modes d'engagement	58
Résumé : Qui peut entreprendre un recours stratégique ?	59

Des réponses à vos questions	60
Systemic Justice : qui nous sommes	61



## NOTE DE SYSTEMIC JUSTICE

Dans le combat pour la justice raciale, économique et sociale, les recours stratégiques ont un grand rôle à jouer. Un recours en justice est un espoir de changement dans la réglementation, les lois, les politiques ou les pratiques. Mais souvent, les publics marginalisés ont du mal à exploiter tout le potentiel de cet outil.

Chez Systemic Justice, nous pensons que celles et ceux qui le souhaitent devraient pouvoir choisir d'intégrer les recours stratégiques à leurs actions militantes. Pour les aider, Systemic Justice a lancé plusieurs initiatives : documentation sur les recours stratégiques, ateliers et formations, mais aussi séances en visio pour répondre aux questions des personnes intéressées.

Nous ne sommes pas là pour décider à votre place. Si vous vous interrogez sur l'intérêt d'une action en justice, ou si vous cherchez simplement à vous renseigner, nos ressources sont à votre disposition.

**SYSTEMIC JUSTICE,**  
THE MOVEMENTS' LAW FIRM

# INTRODUCTION

Le combat pour la justice raciale, économique et sociale ne devrait pas s'interdire les voies de recours judiciaires. Toute action en justice comporte plusieurs étapes, certaines plus connues que d'autres, et peut favoriser de multiples manières un changement profond du système (ou « changement systémique »).

Saisir la justice peut faire partie d'une stratégie, d'où l'appellation de « recours stratégique ». Qu'est-ce qu'un recours stratégique ? À quoi sert-il ? Où, quand et comment l'utiliser ?

Notre guide répond à ces questions, dans le but de vous aider à militer pour le changement – devant un tribunal comme en dehors du tribunal. Il présente les grandes étapes du processus de recours et met en lumière les multiples possibilités d'action

en justice qui existent. De plus, les recours stratégiques offrent l'occasion d'actions « hors tribunaux ». Avoir des notions dans ce domaine s'avérera utile pour intégrer des analyses juridiques aux efforts de plaider et de campagne, suivre l'évolution de la loi, booster les actions militantes ou renforcer la participation au débat public. Dans ce guide, des exemples concrets, tirés d'histoires vraies, illustreront le potentiel des recours stratégiques pour faire avancer votre cause.



# COMMENT UTILISER CE GUIDE ?

Ce guide n'est pas une publication universitaire ; il ne vous plongera pas dans les arcanes du droit. Les multiples manières de mettre le droit au service d'une cause y sont illustrées par des exemples pratiques, tirés de situations qui se sont réellement produites dans différents pays. Pour vous montrer l'intérêt des recours stratégiques dans le cadre du combat pour la justice raciale, économique et sociale, nous avons privilégié la clarté et l'accessibilité.

Le guide s'articule autour de six aspects clés des recours stratégiques, correspondant à six questions :

QU'EST-CE QU'UN RECOURS STRATÉGIQUE ?

Chaque chapitre se compose d'explications générales et de résumés d'affaires juridiques, certaines retentissantes, d'autres plus modestes, toutes bien réelles. Chacune de ces affaires a eu, à sa manière, un aspect stratégique.

À QUOI SERT UN RECOURS STRATÉGIQUE ?

Les liens présents dans ce guide digital vous permettent de consulter directement les points qui vous intéressent le plus. Pour un aperçu complet du thème des recours stratégiques, nous vous conseillons de lire le guide en entier, chapitre par chapitre.

COMMENT UTILISER LES RECOURS STRATÉGIQUES ?

Bien sûr, ce guide ne remplace en aucun cas une assistance juridique, mais nous espérons qu'il contribuera à rendre les procédures judiciaires plus claires à vos yeux. Si vous n'y trouvez pas certaines réponses spécifiques concernant les recours stratégiques, vous pouvez nous envoyer vos questions à l'adresse :

QUAND UTILISER LES RECOURS STRATÉGIQUES ?

[knowledgeandpower@systemicjustice.ngo](mailto:knowledgeandpower@systemicjustice.ngo).

OÙ DÉPOSER UN RECOURS STRATÉGIQUE ?

Vos questions seront prises en compte dans les futures éditions de ce guide et pour concevoir de nouvelles ressources sur les recours stratégiques.

QUI PEUT ENTREPRENDRE UN RECOURS STRATÉGIQUE ?

Ce guide donne la définition des termes essentiels. Pour vous familiariser plus encore avec les termes utilisés dans les procédures judiciaires, nous vous invitons à consulter [Mots de la justice: un glossaire des termes juridiques essentiels](#), sur notre site web.

Cette ressource a été produite par Systemic Justice. Pour en savoir plus sur Systemic Justice, rendez-vous [ici](#).

Ce guide présente les recours stratégiques en passant en revue plusieurs aspects clés des procédures judiciaires, illustrés d'exemples. Les exemples ont été sélectionnés pour mettre en lumière différentes tactiques et approches. Par conséquent, ils ne correspondent pas nécessairement aux valeurs de Systemic Justice ou à sa méthodologie, centrée sur l'idée de partir du terrain. Mais nos travaux gardent leur raison d'être : nous avons constaté qu'en matière de justice raciale, économique et sociale, les recours émanant des acteurs de terrain restaient largement sous-représentés dans le paysage judiciaire.

Ce guide a été conçu à la suite d'une consultation qui visait à faire le point sur les besoins des associations, mouvements et collectifs œuvrant pour la justice raciale, économique et sociale dans les pays membres du Conseil de l'Europe. Nous développerons, à l'avenir, d'autres ressources pour améliorer les connaissances et les moyens d'action de celles et ceux qui luttent pour la justice.

## CHAPITRE 1 :

# QU'EST-CE QU'UN RECOURS STRATÉGIQUE ?





## QU'EST-CE QU'UN RECOURS STRATÉGIQUE ?

Dans « recours stratégique », il y a le recours contre une situation litigieuse d'une part, et la stratégie à adopter d'autre part.

---

## QU'EST-CE QU'UN RECOURS ?

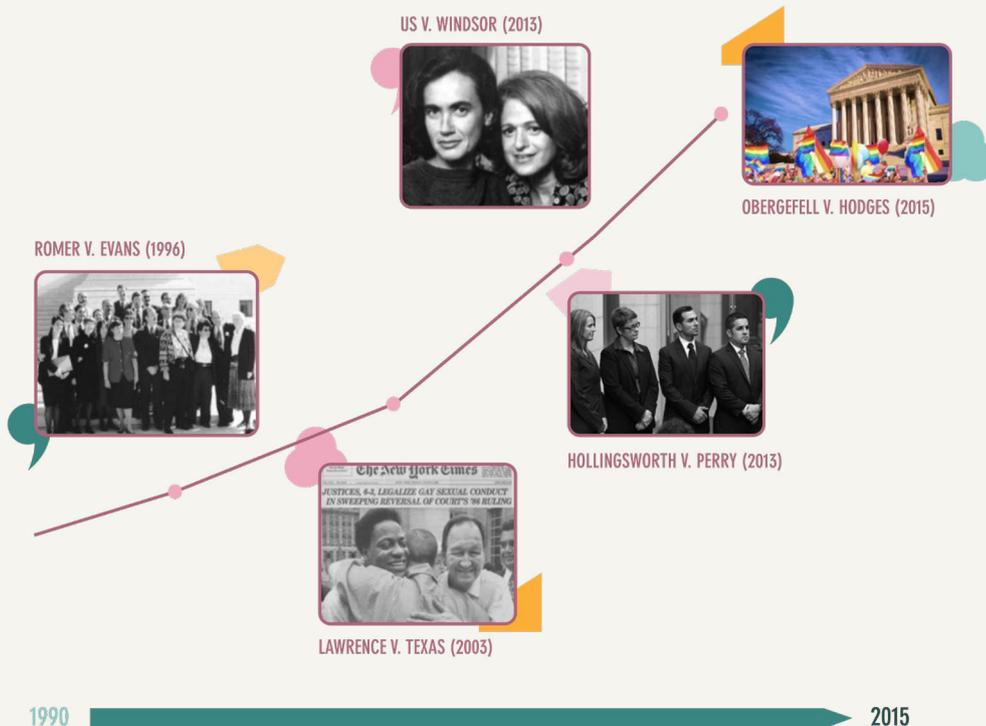
On appelle « recours » le processus consistant à résoudre un litige ou à redresser un tort en portant plainte devant un organe officiel, habilité à prendre des décisions sur cette plainte. « Porter plainte » consiste à présenter des faits spécifiques et un ensemble d'arguments à un organe officiel pour démontrer qu'une personne ou une entité a enfreint la loi.

On dit aussi « poursuivre » ou « engager des poursuites contre » une personne.

L'organe compétent peut déclarer officiellement que la loi a été enfreinte et imposer certaines mesures aux responsables, par exemple :

- **publier un texte expliquant les raisons de ses conclusions (texte appelé « jugement » ou « décision »), susceptible de servir plus tard à d'autres organes amenés à juger des affaires similaires ;**
- **exiger de la personne ou de l'entité qui a enfreint la loi qu'elle paie une somme d'argent: soit une amende, soit une indemnité versée directement aux personnes qui ont subi une perte ou un préjudice du fait de cette atteinte à la loi ;**
- **ordonner que la personne ou l'entité qui a enfreint la loi agisse ou s'abstienne d'agir en un certain sens, par exemple en changeant de politique ou en mettant fin à une pratique discriminatoire ;**
- **adresser une demande à des tiers, c'est-à-dire à d'autres personnes ou entités, y compris non impliquées dans l'affaire : lancement d'une enquête par les pouvoirs publics, modification de la loi...**

L'organe officiel qui examine les plaintes est généralement un tribunal. Dans la plupart des pays, les tribunaux sont la principale institution chargée de trancher les plaintes et d'administrer la justice.



## POURQUOI UTILISE-T-ON LE TERME « STRATÉGIQUE » ?

Les recours en justice peuvent s'inscrire dans une stratégie, c'est-à-dire dans un projet sur le long terme visant un ou plusieurs objectifs. Dans ce cas, on sélectionnera les plaintes dans l'espoir que [le tribunal validera les arguments présentés](#) ou parce qu'elles peuvent aider à atteindre d'autres buts, toujours en faveur de la cause défendue.

Parfois, [même une décision de justice défavorable est bonne à prendre](#), tant qu'elle s'inscrit dans une stratégie ou un mouvement plus large en faveur d'un changement sociétal ou systémique. Les recours peuvent aussi s'accompagner d'autres actions : campagnes, manifestations, ou encore plaidoyer.



### ÉTUDE DE CAS

## ÉGALITÉ DEVANT LE MARIAGE : UN LONG COMBAT JURIDIQUE

Aux États-Unis, la Cour suprême a officiellement reconnu le mariage homosexuel comme un droit fondamental en 2015. C'était l'aboutissement d'un très long parcours. Les premiers recours pour l'égalité devant le mariage remontent aux années 1970, mais à l'époque, une grande partie de ces initiatives s'est

soldée par des échecs, en consolidant dans la loi qu'une union légale ne pouvait être formée qu'entre un homme et une femme.

Au début des années 1990, [des militants ont l'idée de demander à se marier](#) en se rendant en mairie en signe de protestation. Beaucoup d'entre eux sont en fait hostiles à l'institution du mariage – mais ils pensent que personne ne devrait en être exclu. Vu le conservatisme des juges, les militants renoncent à porter la question directement devant les tribunaux. Ils préfèrent procéder par étapes, pour ouvrir progressivement la voie à une affaire exigeant la pleine reconnaissance du mariage homosexuel.

Pour commencer, des plaintes contestent les lois qui permettent de discriminer les personnes d'orientation gay, lesbienne ou bisexuelle ([Romer v. Evans](#)), ou ayant des comportements, des pratiques ou des relations homosexuelles, lesbiennes ou bisexuelles ([Lawrence v. Texas](#)).

Viennent ensuite des demandes de reconnaissance de mariages homosexuels légalement contractés en dehors des États-Unis ([US v. Windsor](#)). Des plaignants remettent aussi en question les révisions constitutionnelles qui cherchent à réserver le mariage aux couples hétérosexuels ([Hollingsworth v. Perry](#)). En 2015, plusieurs affaires plaidées devant la Cour suprême des États-Unis demandent la reconnaissance officielle du mariage homosexuel en tant que droit couvert par la Constitution ([Obergefell v. Hodges](#)). Ce sont elles qui aboutissent à la décision historique qui consacre enfin le mariage homosexuel aux États-Unis.

# QU'EST-CE QU'UN RECOURS STRATÉGIQUE ?

Un recours stratégique est une plainte déposée devant un tribunal dans le cadre d'un processus visant à faire évoluer la société. Il comporte généralement trois éléments:

## 1. L'affaire vise à susciter un changement.

Les affaires entrent souvent dans une campagne plus vaste visant à faire changer le droit ou les politiques sur un sujet donné, l'interprétation et l'application du droit dans la pratique, la façon dont les tribunaux parviennent à leurs décisions, ou encore les agissements et comportements d'autrui. Le changement visé peut être de plus ou moins grande envergure (à l'échelle structurelle, systémique ou institutionnelle).

## 2. L'impact de l'affaire dépasse les seuls plaignants.

Les résultats visés ne concernent pas qu'aux personnes directement impliquées dans l'affaire juridique. L'affaire aura des effets sur une population plus vaste et améliorera la justice en général.

## 3. L'affaire s'inscrit dans une stratégie ou un mouvement plus large.

C'est un élément crucial: un recours stratégique ne se réduit pas à l'affaire mais s'accompagne d'autres initiatives, hors tribunal. Il s'agit le plus souvent de plaidoyers, de lobbying et de campagnes. Le recours peut aussi servir de point de départ pour sensibiliser à un problème ou susciter un débat. En ce sens, le recours en justice peut être considéré comme l'un des outils de la panoplie pro-changement.

## CHAPITRE 2 :

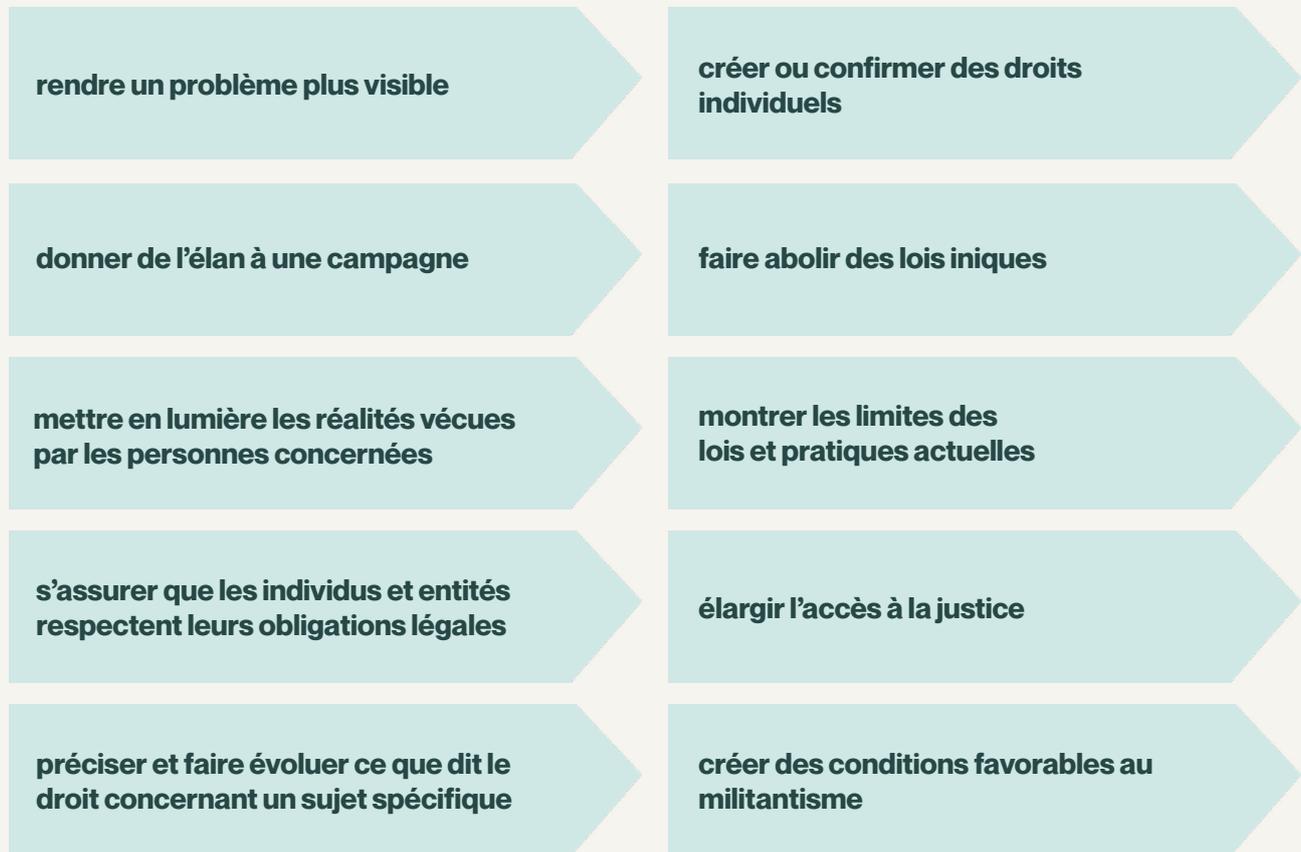
# À QUOI SERT UN RECOURS STRATÉGIQUE ?



# À QUOI SERT UN RECOURS STRATÉGIQUE ?

Les recours stratégiques ont plusieurs cordes à leur arc. Ils atteignent parfois directement leur cible: la décision du tribunal suffit. Mais ils peuvent aussi agir par des voies détournées. C'est le cas lorsque l'affaire rencontre un écho et mobilise l'opinion publique.

Voici à quoi servent les recours stratégiques, entre autres :



# RENDRE UN PROBLÈME PLUS VISIBLE

Porter une affaire en justice représente une occasion de sensibiliser le public autour d'une problématique donnée. Le recours judiciaire peut même avoir pour premier objectif d'attirer l'attention sur une injustice particulière. Avec un procès, on « tend une perche » aux médias, on leur offre l'occasion de parler du contexte de l'affaire, de ses protagonistes et des populations concernées.

Être partie à une procédure, c'est aussi pouvoir parler de l'affaire de son propre point de vue et avec ses propres mots. On contribue ainsi à modifier le discours public, et même à pousser les personnes au pouvoir à agir sur le sujet.



## ÉTUDE DE CAS

### CONTRE LE PROFILAGE RACIAL AUX FRONTIÈRES : LES INSTITUTIONS NÉERLANDAISES SOMMÉES DE RENDRE DES COMPTES

En avril 2018, de retour d'une conférence, Mpanzu Bamenga atterrit à l'aéroport d'Eindhoven (Pays-Bas). Dans la file d'attente, des agents de la Maréchaussée royale néerlandaise (corps militaire chargé du contrôle aux frontières) lui demandent de les suivre. Toutes les autres personnes contrôlées sont noires, et M. Bamenga demande pourquoi. L'agent lui répond que la Maréchaussée a reçu une alerte sur « un Nigérian convoyeur d'argent sale », avec pour signalement celui d'« un homme bien habillé et marchant vite, d'apparence non néerlandaise ». L'agent ajoute que la loi les oblige à « empêcher les criminels et terroristes potentiels de pénétrer sur le territoire des Pays-Bas » et que plusieurs indicateurs sont utilisés, y compris des traits personnels de type ethnicité ou appartenance raciale (comme la couleur de peau), pour sélectionner les voyageurs à contrôler.

Après cet incident, Mpanzu se rapproche d'une autre personne soumise à un profilage ethnique dans un aéroport néerlandais et travaille avec un collectif d'organisations de la société civile, dont [la section néerlandaise de la Commission internationale de juristes \(NJCM\)](#), [Amnesty International Nederland](#), [Contrôle Alt Delete](#) et [RADAR](#). Ils sont représentés par [PILP](#), une fondation néerlandaise pour les recours stratégiques, et par la société à but non lucratif Houthoff. Le collectif entreprend de poursuivre la Maréchaussée royale néerlandaise. La plainte explique que l'État néerlandais a violé le principe de non-discrimination en appliquant un profilage racial lors des contrôles opérés par la Maréchaussée dans les aéroports. Elle demande au tribunal de mettre fin à l'emploi de la race ou de l'ethnicité comme critères pour les contrôles et l'établissement des profils de risque.

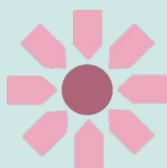
En juin 2021, le tribunal de district de La Haye tient des audiences sur l'affaire. Mpanzu s'y rend muni d'une pancarte : « Maréchaussée royale néerlandaise : stop au profilage ethnique ». Trois mois plus tard, le tribunal autorise la police aux frontières à maintenir sa politique de sélection fondée sur l'ethnicité à des fins de fouille, arguant que les caractéristiques physiques d'une personne, comme sa couleur de peau, peuvent objectivement être considérés comme des indicateurs de sa nationalité. Le tribunal est catégorique : dans le cadre du contrôle de l'immigration, les fouilles de ce type doivent continuer.

Le collectif ne s'avoue pas vaincu. Le jugement, bien que défavorable, prouve par écrit que le ministère de la Défense néerlandais pratique un profilage ethnique et racial. En faisant connaître au public la décision injuste du tribunal, le collectif montre que le problème dépasse les deux plaignants, sensibilise au problème du racisme et du profilage racial aux Pays-Bas et provoque un tollé dans la population. Des médias commencent à parler du « procès perdu ». Des reportages sont consacrés à l'affaire en plusieurs langues, dans différents pays. Par exemple, Al Jazeera titre : [A court just confirmed: to be Dutch is to be white](#) (« Un tribunal confirme : il faut être blanc pour être néerlandais »), et le Rapporteur général du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le racisme et l'intolérance écrit au ministre néerlandais de la Justice pour l'inviter à annuler la décision. En novembre 2021, la Maréchaussée royale néerlandaise [déclare son intention de mettre fin au profilage ethnique et racial](#) lors de la sélection des personnes à contrôler aux frontières. Mais dans les faits, sa position ne change guère. En mai 2022, les plaignants font appel ; en février 2023, la Cour d'appel néerlandaise affirme que la politique de sélection est discriminatoire et interdit le profilage ethnique et racial aux frontières.

# DONNER DE L'ÉLAN À UNE CAMPAGNE

Une action en justice est une initiative à la fois concrète et fédératrice. Des activités peuvent s'organiser autour d'elle, pour préparer les réponses aux questions du tribunal, par exemple.

La procédure est aussi jalonnée d'étapes – dépôt de la plainte, audiences (souvent publiques), prononcé du jugement, [appel en cas de décision défavorable](#) – susceptibles de donner de l'élan à une campagne ou à des actions militantes. Chacune de ces étapes offre des occasions de lobbying, d'événements, de manifestations ou de contacts avec les médias.



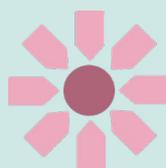
## ÉTUDE DE CAS

### LE TRIBUNAL COMME FORUM

Les audiences et le prononcé du jugement constituent, souvent, autant d'occasions de protester contre une injustice et d'attirer l'attention sur celle-ci. Au Royaume-Uni par exemple, le projet du gouvernement d'expulser les demandeurs d'asile vers le Rwanda a déclenché une bataille judiciaire. Des groupes comme [Stand Up To Racism](#) ont profité des audiences pour dénoncer le racisme du système d'asile et d'immigration britannique.

Aux États-Unis, en 2021, trois femmes ont interrompu une audience de la Cour suprême pour protester contre l'annulation de l'arrêt *Roe v. Wade*, crucial pour le droit à l'avortement. Elles ont clamé des slogans : « On ne nous prendra pas le droit de choisir » et « [Votez pour notre droit de choisir](#) ». Le juge qui les a condamnées pour cette action a affirmé qu'il ne les excusait pas, mais pouvait les comprendre.

Constituer une plainte et la déposer devant un tribunal peut aussi être un travail collectif. Pour les non-juristes, il est possible de s'engager en se constituant parties civiles, en participant comme témoins ou comme experts, ou en assistant aux audiences. Plus la mobilisation est forte, plus il devient évident que le problème suscite une vague de soutien et de solidarité.



## ÉTUDE DE CAS

### ÉCOSSE : POUR LE DROIT AU TRAVAIL DES ARTISTES DE STRIP-TEASE

En mars 2022, Édimbourg devient la première ville d'Écosse à interdire les clubs de strip-tease. On en compte alors quatre dans le centre-ville. Le conseil municipal avait organisé (très discrètement) deux consultations publiques, qui n'avaient pas révélé de majorité en faveur de l'interdiction. Les « motifs » avancés par la ville consistaient en des déclarations dégradantes, sensationnalistes et infondées concernant les clubs et les artistes de spectacles érotiques.

Au cours du mois suivant l'interdiction, le syndicat [United Sex Workers](#) entreprend de récolter des fonds pour contester en justice la décision du conseil municipal. Parallèlement, trois clubs de spectacles érotiques d'Édimbourg portent plainte. Pour faire entendre sa voix, le syndicat demande à s'associer à la plainte comme partie civile.

Comme l'ont rapporté les avocats d'United Sex Workers, la ville met alors tout en œuvre pour empêcher cette constitution de partie civile, notamment en cherchant à alourdir les frais qui seraient à la charge du syndicat s'il perdait le procès. Mais ces manœuvres échouent.

Lors de l'audience, trois strip-teaseuses actives dans des clubs d'Édimbourg témoignent en personne à la barre. Elles expliquent que l'interdiction va non seulement les priver de leur travail en pleine crise, mais aussi bouleverser leur vie en les contraignant à déménager. Pour citer Mina, l'une des témoins, à sa sortie du tribunal : « Nous sommes heureuses d'avoir pu nous faire entendre, parce que jusqu'ici, la ville nous a totalement ignorées. C'est perturbant de voir tout cet argent dépensé en avocats pour nous mettre au chômage. Mais on y croit ! ».

Le 10 février 2023, la Court of Session (plus haute juridiction civile d'Écosse) annule l'interdiction des clubs de strip-tease à Édimbourg. Elle juge que la ville n'a pas fondé sa décision sur des éléments pertinents, et que cette décision porte atteinte au droit des travailleuses et travailleurs du sexe au respect de leur vie privée et familiale. « C'est une grande victoire », déclare United Sex Workers, « non seulement pour les strip-teaseuses d'Édimbourg, qui échappent à la perspective du chômage de masse en pleine récession, mais aussi pour les droits de l'ensemble des professionnels du strip-tease au Royaume-Uni ».

# METTRE EN LUMIÈRE LES RÉALITÉS VÉCUES

Avant de rendre un jugement, le tribunal doit établir « les faits de la cause », c'est-à-dire la vérité qui servira de base à la décision. Le processus de recours comprend plusieurs mesures, règles et pratiques qui facilitent la recherche de la vérité.

Un tribunal est habilité à enquêter, à constater des faits et à vérifier que les enquêtes menées par d'autres institutions étaient effectives et équitables. Dans l'intérêt de la justice, il peut ordonner que des documents privés ou internes soient mis à sa disposition ou à celle d'autres parties à l'affaire. Quiconque transmet des informations au tribunal doit prêter serment en jurant de dire « toute la vérité, rien que la vérité ». Mentir devant un tribunal est généralement sévèrement puni. Un tribunal peut aussi ordonner à une personne de comparaître devant lui.

Les audiences sont souvent ouvertes au public, ce qui rend plus transparents à la fois le procès et les faits présentés à cette occasion. De plus, les décisions adoptées sont publiées et largement diffusées. Ces décisions contiennent les conclusions officielles du tribunal quant aux faits.

Par conséquent, une action en justice représente un puissant levier pour faire officiellement reconnaître qu'un dommage a été subi, qu'un problème existe ou qu'un événement s'est produit; en un mot, pour faire éclater la vérité. C'est cette preuve, cette validation que certains justiciables recherchent, pour eux-mêmes et pour les autres personnes touchées.



## ÉTUDE DE CAS

### POLLUTION DE L'AIR : EN SOUVENIR D'ELLA

Née en 2004 dans le sud-est de Londres, Ella Roberta Adoo Kissi-Debrah était une petite fille joyeuse, sportive et créative. Elle rêvait de devenir pilote secouriste! Mais juste avant ses 7 ans, elle a commencé à développer de l'asthme. Sa santé n'a cessé de se dégrader au cours des années suivantes: épisodes de toux sévère, hospitalisations...

Le 15 février 2013, trois semaines après ses 9 ans, Ella ne survit pas à une énième crise d'asthme. À aucun moment la pollution de l'air n'est mentionnée parmi les causes possibles de sa maladie et de son décès. Son certificat de décès initial évoque une « insuffisance respiratoire aiguë ». Rosamund, la mère d'Ella, entreprend de se renseigner et découvre des concentrations de dioxyde d'azote dépassant le niveau légal sur le périphérique Sud, près duquel elle habite. Après avoir examiné le dossier médical d'Ella, un expert en affections respiratoires conclut de même et se dit convaincu que la pollution a contribué au décès de la fillette.

Rosamund décide alors de saisir la justice pour faire la lumière sur la mort de sa fille. Elle demande qu'un coroner, juge spécialisé dans les investigations médico-légales, réexamine le dossier. En décembre 2020, à l'issue de ce nouvel examen (qui cette fois, a tenu compte de la pollution de l'air), **le coroner conclut** que « la mort d'Ella est due à un asthme auquel a contribué l'exposition à une pollution de l'air excessive ». Les taux illégaux de dioxyde d'azote et de particules issues de la circulation automobile ont à la fois provoqué et aggravé les troubles respiratoires d'Ella. L'enquête conclut aussi que Rosamund, la mère d'Ella, n'a jamais été informée des risques sanitaires liés à cette pollution.

Pour la première fois dans l'histoire du droit, la pollution de l'air est reconnue comme fatale et inscrite en tant que telle sur un certificat de décès. Depuis, Rosamund milite pour la « loi Ella », présentée au Parlement en mai 2022 et qui, si elle est adoptée, entérinerait le droit à un air non pollué au Royaume-Uni.

## S'ASSURER QUE LES INDIVIDUS ET ENTITÉS RESPECTENT LEURS OBLIGATIONS LÉGALES

Les recours sont un moyen essentiel de rappeler leurs obligations aux personnes qui occupent des positions de pouvoir. Parfois, ce n'est pas le droit en lui-même qui pose problème, mais son application.

Les tribunaux ont le pouvoir d'ordonner à des individus ou entités d'agir ou de s'abstenir d'agir en un certain sens. Ici, les recours peuvent servir à faire appliquer le droit. Ils constituent un moyen efficace de veiller à ce que les individus et entités en situation de pouvoir cessent d'ignorer la loi.



### ÉTUDE DE CAS

## CONTRE LA VILLE ET LES PROMOTEURS, LES HABITANTS SAUVENT LEUR PARC

En 2017, à Shrewsbury (Royaume-Uni), le conseil municipal vend une partie d'un parc public à une société privée qui compte y construire 15 résidences de luxe. Or, en achetant le terrain près d'un siècle plus tôt, la ville l'avait réservé à un usage de loisirs au bénéfice de tous les habitants. La vente litigieuse s'est faite sans consultation ni publicité, en contradiction avec la réglementation locale.

De 2017 à 2023, un groupe de citoyens porte l'affaire en justice jusqu'à atteindre le plus haut niveau de juridiction au Royaume-Uni, c'est-à-dire la Cour suprême. Cette dernière juge que la vente à un promoteur privé n'aurait pas dû avoir lieu et annule le permis de construire. Depuis, le conseil municipal a exprimé l'intention de faire repasser le parc dans le domaine public.

## PRÉCISER ET FAIRE ÉVOLUER CE QUE DIT LA LOI

Une bonne loi doit être accessible, claire et précise. Elle doit permettre à chacun et chacune de régler sa conduite de manière à s'y conformer. À la lecture de la loi, il doit être possible de comprendre avec suffisamment de certitude à quoi on s'expose si on ne la respecte pas. Mais d'un autre côté, aucune loi ne saurait couvrir et détailler tous les scénarios susceptibles de se produire. L'application de la loi demande donc une certaine souplesse, une marge d'interprétation. Compte tenu de cette souplesse, certaines affaires favorisent une interprétation de la loi garantissant, à l'avenir, le respect des droits et l'absence d'injustice.

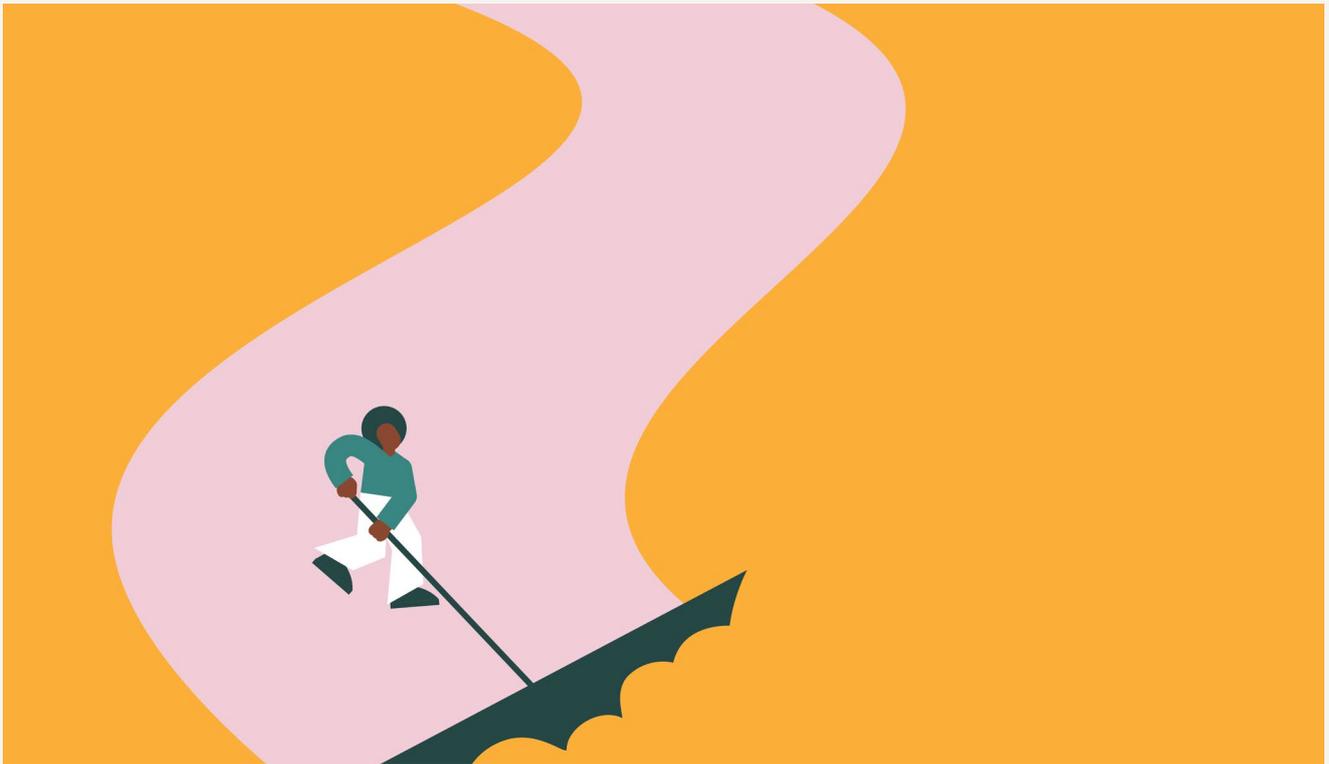


### ÉTUDE DE CAS

## LOGEMENT : CLARIFIER LA LOI POUR METTRE FIN AUX ANOMALIES BUREAUCRATIQUES

En Irlande, les personnes ayant besoin d'une aide au logement doivent contacter l'administration du comté de leur « lieu de résidence habituelle ». En 2016, une famille appartenant à la communauté des Travellers fait une demande pour devenir bénéficiaires. Les services du comté rejettent leur requête au motif que la famille n'y a pas sa « résidence habituelle », car elle « réside illégalement dans une caravane sur un terrain privé ». Autrement dit, les autorités comprennent l'adjectif « habituel » comment englobant l'idée de « légal », « licite » ou « régulier ».

La Workplace Relations Commission, organe national en charge des droits et des relations au travail, juge que la question de la légalité est absente de la loi et qu'à ses yeux, « l'ajout de ce critère supplémentaire affecte de manière disproportionnée les membres de la communauté des Travellers et constitue donc une discrimination ». La Commission ordonne l'indemnisation de la famille et la révision de la politique suivie pour que la « légalité » n'entre pas dans l'appréciation de la notion de « résidence habituelle ».



## CRÉER OU CONFIRMER DES DROITS INDIVIDUELS

En définissant des habilitations et en protégeant des intérêts, les lois définissent des droits dits « opposables », c'est-à-dire défendables en justice. Ces droits existent dans différents domaines de la vie sociale ou privée: emploi, commerce, propriété... L'appellation historique « droits de l'homme » (on tend aujourd'hui à lui préférer « droits humains ») désigne des droits qui visent à protéger les libertés fondamentales de chaque personne. Ils englobent entre autres le droit à la vie, à la non-discrimination et à l'éducation.

Chaque jugement sur les droits d'un individu offre l'occasion de clarifier l'étendue et la nature de ces droits. Par conséquent, certaines décisions de justice renforcent les droits inscrits dans les lois existantes. Par exemple, pourquoi le droit au mariage devrait-il se limiter aux couples cisgenres et hétérosexuels ?

Dans certaines circonstances, il arrive même que les tribunaux « créent » de nouveaux droits, en affirmant que ces droits existent alors qu'auparavant, ce n'était pas le cas ou que le flou régnait sur le sujet.

Ici, la lecture de la loi par le tribunal joue un rôle crucial. En Inde par exemple, le devoir qu'à l'État, selon la Constitution, d'« élever le niveau de nutrition et le niveau de vie de sa population et d'améliorer la santé publique » a été interprété par les tribunaux comme englobant un « [droit à l'alimentation](#) ». En Irlande, les tribunaux ont reconnu [le droit de chacun et chacune au travail](#) comme un droit constitutionnel, alors que la Constitution irlandaise ne le mentionne pas explicitement.



### ÉTUDE DE CAS

## NAISSANCE D'UN DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN

La Cour interaméricaine des droits de l'homme est compétente pour faire appliquer les droits protégés par la [Convention américaine relative aux droits de l'homme](#) dans certains pays ayant ratifié cette Convention. Le texte ne mentionne ni le climat, ni l'environnement ; mais il impose aux États d'adopter des mesures pour assurer « la pleine jouissance des droits qui découlent des normes économiques et sociales et de celles relatives à l'éducation, la science et la culture » dans la région.

Dans une série de décisions, la Cour interaméricaine a reconnu que cela s'étendait au « droit à un environnement sain ». Elle a précisé que ce droit protégeait en tant que telles les composantes de l'environnement: forêts, mers, rivières et autres éléments naturels. La Cour a donc déduit ce droit de la Convention américaine alors qu'il n'y était pas spécifiquement évoqué.

## FAIRE ABOLIR DES LOIS INIQUES

Certains tribunaux sont compétents pour invalider des lois ou des réglementations incompatibles avec un texte juridique de niveau supérieur. La loi en question cesse alors de s'appliquer. Par exemple, une loi peut être jugée contraire au droit international, aux droits humains ou à la Constitution du pays concerné.



### ÉTUDE DE CAS

## ANNULATION D'UNE LOI ANTI-ISLAM EN ITALIE

En 2015 était adoptée, en Italie, une loi bientôt surnommée « loi anti-mosquées ». Elle imposait toute une série d'exigences et de procédures aux constructions de lieux de culte hors Église catholique. Adoptée dans l'une des régions les plus peuplées du pays, elle y rendait impossible en pratique la construction de mosquées.

Elle fut contestée devant les tribunaux italiens et la procédure arriva devant la plus haute juridiction du pays, la Cour constitutionnelle. Cette dernière déclara la « loi anti-mosquées » anticonstitutionnelle, c'est-à-dire contraire aux principes énoncés dans la Constitution italienne. Les principes concernés étaient la liberté de religion et l'égalité en matière de liberté de religion et de culte. La loi fut automatiquement invalidée, c'est-à-dire rendue inapplicable par les tribunaux et les pouvoirs publics italiens. À compter de la date de la décision, elle devint « nulle et de nul effet ».

Là où les tribunaux n'ont pas cette compétence, ils peuvent toujours demander qu'une loi soit abrogée ou modifiée. Dans ce cas, cependant, les législateurs doivent agir pour changer la loi, les tribunaux n'étant pas habilités à le faire.

## MONTRER LES LIMITES DES LOIS ET PRATIQUES ACTUELLES

Une plainte peut mettre en évidence les lacunes, limites ou angles morts des lois ou des politiques en vigueur. Les autorités seront alors tenues d'y remédier.

Les droits humains, par exemple, imposent aux gouvernements d'agir pour assurer le respect et la protection des droits de toutes et tous. Les pouvoirs publics doivent donc, s'il le faut, prendre l'initiative d'adopter des lois ou des politiques destinées à protéger les droits humains. Dans le cas contraire, le tribunal constatera un manquement et obligera l'État à agir pour le corriger.



### ÉTUDE DE CAS

## CRISE SANITAIRE ET PERSONNES HANDICAPÉES : L'ÉTAT ALLEMAND FACE À SES RESPONSABILITÉS

Dans le monde entier, la pandémie de covid-19 a mis les systèmes de santé sous pression. Elle a augmenté le risque que les prestataires de santé se trouvent contraints de « trier » les patients, c'est-à-dire de définir, dans un contexte de pénurie de moyens, qui devait être pris en charge en priorité.

En Allemagne, neuf personnes handicapées ont saisi la justice. Selon elles, l'absence de lois et de directives officielles sur ce tri exposait les personnes handicapées à un risque de discrimination. La Cour constitutionnelle fédérale leur a donné raison et a ordonné au législateur allemand de réglementer concrètement le tri des patients. Dans son raisonnement, la Cour a expliqué que les lois sur l'égalité existantes ne protégeaient pas assez les droits des personnes handicapées dans un contexte d'intensification du tri des patients, et qu'il fallait donc prendre des mesures législatives.

# ÉLARGIR L'ACCÈS À LA JUSTICE

Les recours offrent l'occasion d'exercer ses droits, de contester des discriminations et de demander des comptes aux décisionnaires en cas d'agissements illicites. Ils sont parfois même la seule façon d'obtenir justice. Mais pour présenter un réel intérêt, ils doivent être accessibles à tous.

Il appartient aux tribunaux d'élargir l'accès à la justice afin qu'aucun tort ne reste impuni. Cela passe par la configuration de leurs propres procédures. Ainsi, il est possible de demander à un tribunal la levée des obstacles qui empêchent certaines personnes ou certains groupes de personnes d'obtenir justice.

Pour ce faire, le tribunal choisira par exemple de revoir le volume ou le type de preuves à fournir dans des dossiers où les faits sont difficiles à établir. C'est le cas des affaires de discrimination, puisque les preuves y sont souvent absentes, difficiles à recueillir ou concentrées entre les mains de ceux qui discriminent.



## ÉTUDE DE CAS

### DISCRIMINATION AU TRAVAIL EN BELGIQUE : LES ENREGISTREMENTS AUDIO, PREUVE RECEVABLE

En 2022, dans une affaire de discrimination, un tribunal belge a admis comme preuve un enregistrement audio. La victime avait enregistré son employeur à son insu alors qu'il lui proposait un contrat à mi-temps (et non à temps plein) parce qu'elle allait bientôt devenir maman. L'employeur n'était pas conscient qu'il était enregistré.

Selon le directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, « la question de la preuve constitue une difficulté majeure pour les victimes de discrimination car les auteurs n'agissent en général pas ouvertement. Le fait que les enregistrements audio puissent être reconnus comme mode de preuve par la jurisprudence permettra de renforcer l'effectivité des droits des victimes de discrimination ».

Certains recours « ouvrent les yeux » des tribunaux sur leurs propres lacunes, par exemple en exposant les injustices raciales, économiques et sociales ancrées dans leurs processus décisionnels. Pour entreprendre de mettre fin à ce problème structurel, les tribunaux doivent d'abord admettre que certaines dynamiques inhérentes à leur fonctionnement sont injustes.



## ÉTUDE DE CAS

### CANADA : POUR UNE PRISE EN COMPTE DU RACISME DANS LE SYSTÈME PÉNAL

Arrêté en 2014 à Toronto parce qu'il se trouvait sur les lieux d'un cambriolage, un homme noir de 22 ans a été condamné pour port illégal d'arme à feu. Avocats et militants se sont alors mobilisés pour pointer le lien entre racisme anti-Noirs et condamnations pénales. Le tribunal s'est vu présenter deux rapports: l'un sur le parcours de l'accusé, l'autre sur le racisme anti-Noirs dans la société canadienne. Ces rapports éclairaient le contexte de discrimination et de traumatisme racial ayant pu contribuer à l'infraction et appelaient le tribunal, sur cette base, à prononcer une peine plus courte.

Ce qu'il a fait, indiquant même qu'il serait « extrêmement précieux » de disposer de ce type de rapport à chaque condamnation d'une personne noire. Sur appel du procureur, la cour d'appel de l'Ontario a jugé trop clément cette peine prononcée en première instance. Mais elle a reconnu que les tribunaux devaient prendre en compte les effets du racisme sur les accusés lorsque ce phénomène avait « un lien » avec la personne jugée. Elle a aussi précisé que, pour que ces considérations entrent en compte, il n'était pas nécessaire de démontrer «un lien de causalité direct» entre l'infraction et les effets néfastes du racisme systémique anti-Noirs.

La fin du racisme dans le système pénal est encore une perspective lointaine, mais cette affaire a poussé les tribunaux à adopter une approche plus équilibrée et à réfléchir au rôle du racisme structurel dans les dossiers qu'ils examinent. La cour d'appel elle-même ouvre sa décision par ces mots : « Il ne fait aucun doute que le racisme anti-Noirs, qu'il soit manifeste ou systémique, a été et continue d'être une réalité dans la société canadienne, en particulier dans la région de Toronto. Cette réalité se reflète dans de nombreuses institutions, notamment le système de justice pénale. De même, il est clair que le racisme anti-Noirs peut avoir un impact profond et insidieux sur les personnes qui le subissent au quotidien [...]. Il faut reconnaître et combattre le racisme anti-Noirs, en atténuer les effets et, à terme, y mettre fin ».

## CRÉER DES CONDITIONS FAVORABLES AU MILITANTISME

Les recours présentent aussi, pour les actions militantes, un intérêt plus indirect. Certaines affaires contribuent à améliorer l'environnement dans lequel se déroule le travail de sensibilisation.

Des plaintes ont déjà été déposées, par exemple, contre des coupes budgétaires discriminatoires, des entraves à la diffusion d'informations sur les droits ou la répression de certaines formes de militantisme. Stratégiquement, on peut choisir de commencer par des affaires visant à renforcer les cercles militants afin qu'à l'avenir, ils soient assez forts et résilients pour mener des campagnes de longue haleine ou des projets plus complexes.



### ÉTUDE DE CAS

## ÉCOLOGIE : LA LEÇON DE TÉNACITÉ DE CITOYENS UKRAINIENS

En juillet 2000, quatre habitants de Kiev décident de fonder une association pour protéger la nature dans leur quartier. Ils demandent à l'enregistrer sous le nom de « Comité civique pour la préservation des zones naturelles sauvages (indigènes) de Berezniaky ». Les autorités refusent, au prétexte que les statuts de l'association ne respecteraient pas le droit ukrainien. Ces statuts, par exemple, ne limitent pas à Berezniaky le champ d'action géographique de l'association.

Après l'échec de leurs recours devant les tribunaux nationaux, les intéressés saisissent la Cour européenne des droits de l'homme. Entre-temps, ils ont mis fin à leurs activités et dissous l'association. La Cour européenne constate que les restrictions imposées par l'Ukraine à l'enregistrement d'associations sont injustifiées. En outre, concernant l'enregistrement des associations, la loi est trop vague et confère aux autorités une marge d'appréciation excessive. La Cour européenne conclut donc à la violation du droit à la liberté d'association.

À la suite de cette décision, les autorités ukrainiennes ont autorisé les plaignants à réenregistrer leur association et à faire réexaminer les décisions antérieures. Cinq ans après la décision, la loi ukrainienne sur les associations de citoyens a été revue, notamment pour lever les limites géographiques à leurs activités.



## RÉSUMÉ : À QUOI SERT UN RECOURS STRATÉGIQUE ?

Les recours stratégiques ne servent pas qu'à obtenir une décision de justice sur un sujet donné – loin de là. Ils peuvent sensibiliser la population, soutenir les efforts de mobilisation et de plaidoyer, peser sur l'élaboration ou l'interprétation des lois et amener les personnes au pouvoir à rendre des comptes.

Voilà pour le potentiel des recours stratégiques. Mais comment les mettre vraiment au service de la justice sociale ?

## CHAPITRE 3 :

# COMMENT UTILISER LES RECOURS STRATÉGIQUES ?



# COMMENT UTILISER LES RECOURS STRATÉGIQUES ?

Pour que les recours soient utiles, il faut déterminer quelles plaintes pourraient renforcer les autres stratégies tournées vers le même objectif. Un procès suffit rarement à lui seul. Il s'inscrit dans un processus plus large qui, à terme, finira par susciter le changement voulu.

Pour commencer, il faut donc revenir au problème et en dégager l'élément essentiel, celui qui doit changer. Le plus souvent, le changement est trop profond pour qu'un seul procès suffise. D'où l'importance d'une stratégie : fractionner ce changement en buts plus modestes et moins difficiles à atteindre, pouvant être visés par des actions en justice. Dans ce scénario, les recours se complètent, se relaient et contribuent à faire progresser la société vers le changement désiré.



## ÉTUDE DE CAS

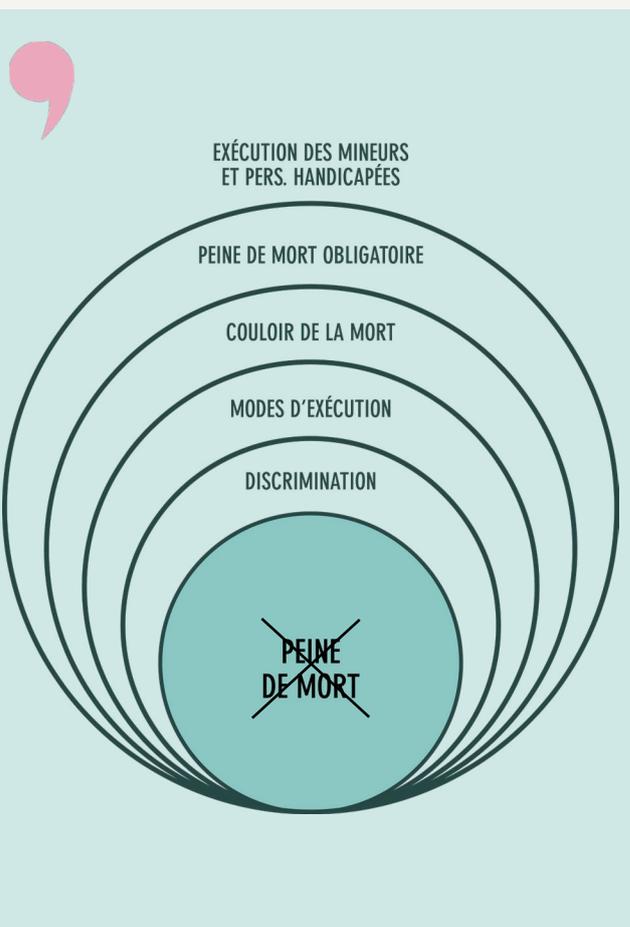
### DROIT À LA VIE : PAS À PAS VERS L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Aux États-Unis, un juriste a nommé « strategic gradualism » la stratégie juridique suivie par le mouvement anti-peine de mort. Au lieu de réclamer d'emblée que la peine capitale soit déclarée inconstitutionnelle – ce qui, au début du XXe siècle, aurait dépassé les compétences des tribunaux –, les abolitionnistes ont déposé une foule de plaintes sur une très longue durée.

Chacune de ces plaintes donnait aux tribunaux l'occasion d'analyser, progressivement, différents aspects de la peine de mort et d'en constater l'injustice. Les tribunaux n'ont pas été confrontés « sans ménagement » à LA question : la peine de mort est-elle conforme à la Constitution ?

Tout d'abord, les militants ont contesté l'exécution des mineurs et des personnes handicapées. Ils ont aussi visé le caractère obligatoire de la peine de mort, ou les incohérences du droit. Par exemple : en cas de meurtre aggravé, pourquoi s'expose-t-on à la peine capitale quand on plaide non coupable, mais pas quand on plaide coupable ? Des affaires ont visé le phénomène du « couloir de la mort », c'est-à-dire le maintien de condamnés plusieurs années en détention dans l'attente de leur exécution. Le mouvement abolitionniste a aussi ciblé les différentes méthodes d'exécution, en commençant par les plus inhumaines.

Au début des années 2010, des recherches ont été menées sur les peines capitales prononcées dans l'État de Washington. Elles ont montré que le risque de se voir condamné à mort était multiplié par quatre pour les personnes noires. Sur cette base, une plainte a été déposée devant la Cour suprême de Washington, qui a jugé en 2018 que les lois de cet État en matière de peine capitale étaient inconstitutionnelles, appliquées de manière arbitraire et entachées de discrimination raciale. Cette décision ne déclare toujours pas la peine capitale inconstitutionnelle en toutes circonstances. Mais en 2023, l'État de Washington a aboli la peine de mort.



# LES DIFFÉRENTS TYPES DE DROIT : PÉNAL, CIVIL, PUBLIC

Dans la plupart des systèmes juridiques, le droit se divise en trois grandes familles qui jouent des rôles distincts, mais complémentaires :

## 1. Droit pénal

Le droit pénal vise à garantir une société sûre et stable ; on considère donc que l'enfreindre revient à menacer la société tout entière.

Violations de ces lois dites

« pénales » encourent une sanction (peine), généralement infligée par un tribunal, allant de l'amende à la prison en passant par la déchéance. Ces infractions englobent non seulement les meurtres et agressions, mais aussi des crimes « non violents » comme la corruption, l'escroquerie ou le blanchiment d'argent.

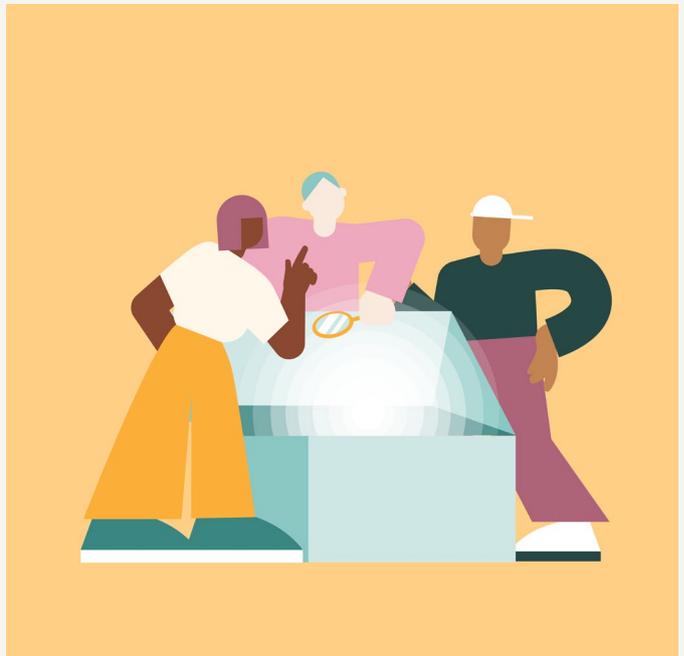
## 2. Droit civil

La législation civile encadre les litiges privés (impliquant des particuliers ou des entités). Elle prévoit généralement une indemnisation en cas de perte, de préjudice ou de blessure infligée par une autre partie. Le droit civil s'applique entre autres aux torts causés par le non-respect d'un contrat ou par la détérioration d'un bien (sans infraction pénale), dans le cas d'un accrochage entre deux voitures par exemple. Les procès dits « au civil » sont des procès intentés par une personne ou une entité privée contre une autre personne ou entité privée. Ils diffèrent donc des procès au pénal, où les poursuites sont engagées par l'État.

## 3. Droit public

Le droit public s'applique aux collectivités publiques, dont le gouvernement et son administration. Ces collectivités doivent en effet agir de manière légale, rationnelle, équitable et respectueuse des droits humains. Les tribunaux ont l'importante mission de veiller à ce que les pouvoirs publics respectent les

Pour atteindre le changement voulu, les recours stratégiques peuvent se concentrer sur une de ces branches du droit, mais aussi chercher à activer différents types de législations à différents moments.



# DROIT PÉNAL

Certaines situations relèvent du droit pénal ; c'est le cas par exemple lorsque personnes refusent de respecter la loi ou d'apporter les changements nécessaires. Pour obtenir vérité et justice, il faut parfois passer par une enquête pénale. L'ouverture de poursuites pénales se justifie dans les cas d'impunité, par exemple lorsque [des policiers ne sont pas ou pas assez sanctionnés après des violences contre des personnes Noires](#). Dans la plupart des pays, les particuliers ne peuvent pas ouvrir de telles procédures. C'est le travail du parquet, composé de procureurs qui engagent des poursuites au nom de l'État. L'une des actions possibles pour les associations consiste donc à faire pression sur l'État pour qu'il ouvre une procédure.

Certains procès au pénal deviennent le procès du système pénal lui-même. Il arrive, en effet, que des accusés dénoncent comme injuste et inéquitable l'application du droit pénal à leur situation particulière.

On peut également lancer des actions dites de « désobéissance civile », qui consistent à enfreindre sciemment la loi pour se faire interpeller et attirer l'attention sur un problème.



## ÉTUDE DE CAS

### RELAXE POUR LES DÉBOULONNEURS D'UNE STATUE D'ESCLAVAGISTE

En 2020 à Bristol, deux semaines après le meurtre de George Floyd, des manifestants déboulonnent la statue du marchand d'esclaves Edward Colston et la jettent dans les eaux de l'Avon. Après cet incident, près de 70 autres statues d'esclavagistes et de colonialistes sont mises au rebut dans tout le pays.

Quatre jeunes ayant participé au déboulonnage, bientôt surnommés les « Colston Four », sont inculpés pour « dommages criminels ». Lors du procès, ils plaident la légalité de leurs motivations. Ils visaient en effet à mettre fin à une infraction pénale plus grave, celle d'« outrage aux bonnes mœurs », la statue représentant une offense et une insulte aux habitants. Les Colston Four reprochent au conseil municipal une faute dans l'exercice de ses fonctions car malgré trente ans de pétitions de la part de la communauté afro-caribéenne de Bristol, il n'avait toujours pas touché à la statue. Ils considèrent enfin que les condamner reviendrait à violer leur liberté d'expression et de réunion.

Lors des audiences, la salle est remplie d'habitants qui applaudissent à chaque diffusion des vidéos du déboulonnage. Après avoir pris connaissance du dossier (la personnalité d'Edward Colston, ce qu'il a fait, l'inaction persistante du conseil municipal), le jury populaire juge le déboulonnage de la statue moins grave que son maintien en place, et prononce l'acquittement.

## DROIT CIVIL

Lorsque porter un litige privé devant un tribunal est susceptible de faire bouger les choses, les recours stratégiques peuvent aussi passer par le droit civil. Les domaines sont variés : emploi, immobilier, protection des consommateurs, questions familiales...



### ÉTUDE DE CAS

## DROIT DU TRAVAIL : CONTRE LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR LES CONVICTIONS PHILOSOPHIQUES

En 2008, Tim Nicholson, chef du département « durabilité » d'un des plus importants bailleurs privés du Royaume-Uni, est licencié. Convaincu qu'un changement climatique catastrophique s'annonce, il a entrepris de consommer moins de viande, de mettre ses déchets au compost ou encore de ne plus prendre l'avion. Il encourage aussi les autres à réduire leur empreinte carbone. Pour lui, ce sont ces idées qui ont motivé sa mise à pied.

Étant donné la trajectoire des émissions de CO2 au niveau mondial, Tim Nicholson craignait pour l'avenir de l'humanité et se trouvait, de ce point de vue, en désaccord avec ses supérieurs.

Au tribunal, le cadre licencié explique que ses opinions entrent dans le champ des lois qui interdisent la discrimination fondée sur les convictions religieuses ou philosophiques au travail. L'Employment Appeal Tribunal lui donne raison, reconnaissant que des convictions sincères sur le sujet de la crise climatique constituent une « conviction philosophique » et ne doivent pas entraîner de discrimination.

## DROIT PUBLIC

Beaucoup de recours stratégiques passent par le droit public, puisque cette voie permet de demander des comptes au pouvoir politique.

Il est possible d'attaquer en justice le gouvernement ou d'autres autorités pour atteinte, ou risque d'atteinte, à des droits protégés par la Constitution ou à la législation en matière d'administration publique. Le droit public est pertinent, par exemple, pour contester des lois ou des politiques qui reviennent à abuser du pouvoir législatif.



### ÉTUDE DE CAS

## JUSTICE POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES

En 2012, la loi britannique sur l'aide judiciaire a changé. Cette aide financière est accordée, sous conditions, pour payer un avocat ou des conseils juridiques. Les nouvelles règles encadraient strictement les preuves de violence à présenter pour prétendre à l'aide judiciaire dans les affaires familiales, y compris celles nécessitant une mise à l'abri des victimes. De plus, les preuves devaient dater des deux années précédentes.

Les nouvelles règles ont été attaquées par Rights of Women, association de défense des droits des femmes spécialisée dans les cas de violence. Elle a fait valoir que ces règles écartaient illégalement de l'aide judiciaire les victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leurs partenaires et les obligeait, lors du procès, à se défendre par leurs propres moyens face à leurs agresseurs.

D'après une enquête de Rights of Women, 53 % des personnes touchées par des violences familiales avaient renoncé à saisir le tribunal aux affaires familiales, faute d'aide judiciaire. Le tribunal a conclu que les nouveaux critères de preuve étaient arbitraires et contredisaient l'objectif même de l'aide judiciaire en excluant de nombreuses victimes. Ces critères n'étaient donc pas valables. Peu après, le gouvernement annonçait de nouvelles règles, dont l'admissibilité de preuves datant des cinq dernières années (et non deux). En janvier 2018, le ministère de la Justice supprimait toutes les limites de temps dans ce domaine.

# LES ÉTAPES D'UN RECOURS

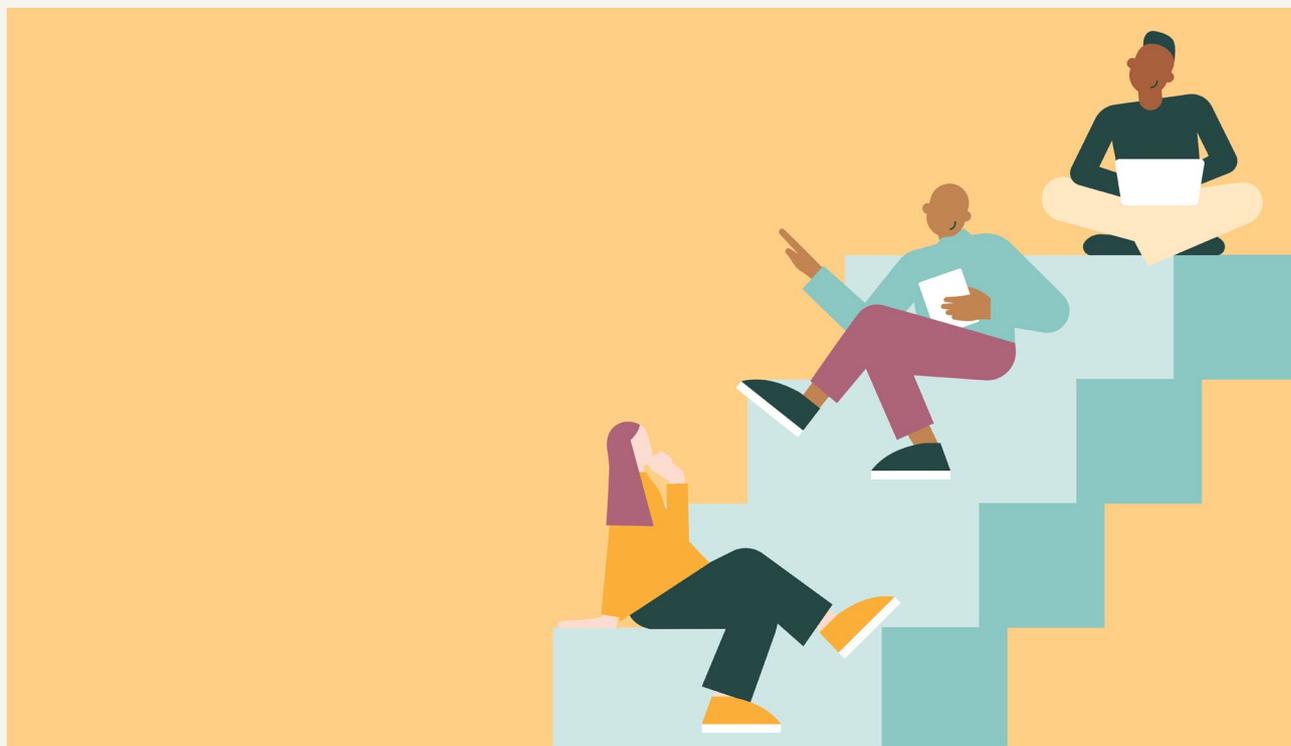
Saisir la justice suppose de franchir toute une série d'étapes. Chaque phase ouvre aux actions militantes des perspectives et des espoirs différents.

Les grandes étapes des recours se résument ainsi :



Nous ne prétendons pas expliquer en détail toutes les phases d'une procédure judiciaire. Notre aperçu a pour but de mettre en évidence, à chaque étape, les occasions de plaider pour le changement.

On ne se lance dans un procès ni tout seul, ni à la légère. Avant de déposer un recours, nous vous conseillons de contacter un avocat, qui saura vous apporter une aide personnalisée tout au long de la procédure.



## MENACES DE POURSUITES

Quand on compte porter plainte, on commence en général par en avvertir la personne visée. Cet avertissement lui offre l'occasion de résoudre le problème sans aller jusqu'au procès.

Il arrive que la simple annonce de l'intention de porter plainte suffise à susciter une réaction. La personne visée n'avait peut-être pas conscience de se trouver dans l'illégalité. Une telle annonce l'alerte, en outre, sur le fait que les autres connaissent leurs droits et sont prêts à les défendre, y compris en justice. La personne visée est alors incitée à agir pour éviter de se retrouver au tribunal.



### ÉTUDE DE CAS

## MENACÉE DE PROCÈS, UNE CHAÎNE DE SUPERMARCHÉS RÉDUIT SON EMPREINTE CARBONE

En juillet 2022, l'ONG [Milieudefensie](#) publie une [étude](#) sur les politiques de protection du climat de 29 grandes entreprises néerlandaises. L'une d'elles est la chaîne de supermarchés Albert Heijn. L'étude montre que d'ici 2030, la baisse moyenne des émissions carbone réalisée par la plupart de ces entreprises ne dépassera pas 19 %. Pour contenir le réchauffement planétaire à 1,5 °C, elles sont pourtant tenues de réduire ces émissions d'au moins 45 %.

En publiant ces résultats, l'ONG annonce entamer des « recherches juridiques préliminaires » pour « se donner les moyens d'aller en justice », bien que son but ne soit « pas d'aller au procès, mais de parer aux dangers du changement climatique ». Trois mois plus tard, Albert Heijn annonce revoir à la hausse ses ambitions de réduction des émissions carbone sur toute sa chaîne de valeur, pour passer de 15 % à 45 % d'ici 2030.

## DÉPÔT DE PLAINTE ET AUDIENCES

Le dépôt de plainte consiste à transmettre officiellement à un tribunal un dossier de plainte, qui est ensuite communiqué à la personne ou à l'entité poursuivie.

Le dossier énonce, en respectant un certain format, un ensemble de faits et d'arguments qui montrent que la loi a été enfreinte. Le plus souvent se tiennent des audiences, c'est-à-dire des séances publiques lors desquelles les faits et arguments sont examinés en détail. Ce processus lui-même peut pousser les personnes visées à agir pour résoudre le problème avant même le prononcé d'un jugement.

C'est le cas lorsque la partie visée, après avoir pris connaissance de la plainte et des preuves, comprend que ses chances de l'emporter sont minces. Parfois même, elle n'avait pas conscience d'enfreindre la loi.



### ÉTUDE DE CAS

## L'ORGANISME PUBLIC D'AMÉNAGEMENT IGNORAIT ENFREINDRE LA LOI

En 2021, l'agence irlandaise en charge de l'aménagement du territoire donne son feu vert à un projet de périphérique de 18 km à Galway. La décision est attaquée par le groupe [Friends of the Irish Environment](#), car elle ne tient pas compte du Plan d'action pour le climat adopté par le gouvernement irlandais. Ce plan avait été lancé quatre jours plus tôt, avec comme mesures phares la baisse du trafic automobile au profit de la marche, du vélo et des transports publics en vue de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

Quelques mois plus tard, l'administration concernée indique renoncer à se défendre car elle « n'avait pas connaissance [...] de l'adoption du nouveau Plan d'action 2021 pour le climat », qui ne lui avait pas été communiqué. Elle convient que l'autorisation était illégale et doit être considérée comme nulle.

## REGLEMENT DE L'AFFAIRE

En cours de procédure judiciaire, la partie poursuivie a le droit de renoncer à se défendre. De fait, un procès dure longtemps et coûte cher. Les tribunaux eux-mêmes encouragent les règlements à l'amiable et demandent souvent aux parties d'essayer d'arriver à ce type de solution.

De tels mécanismes, dits « non judiciaires », peuvent suffire à susciter le changement voulu (ou au moins à en prendre le chemin).

L'association déclare alors : « Dès le début, le juge-président [...] et toutes les personnes présentes, y compris le public venu en masse, ont cerné la fragilité des arguments du conseil d'Ealing en faveur de sa décision – priver Southall Black Sisters de financements au profit de prestations génériques sur les questions de violence familiale, au nom de la cohésion et de l'égalité ». « J'espère avoir montré », écrit le juge, « qu'offrir aux membres d'une minorité raciale des services ciblés et assurés par des spécialistes revient à lutter contre la discrimination et à promouvoir les objectifs de cohésion et d'égalité ».



### ÉTUDE DE CAS

## LES SOUTHALL BLACK SISTERS DÉFENDENT LEUR ACTION DEVANT LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Fondée en 1979, l'association caritative [Southall Black Sisters](#) se spécialise dans l'aide aux femmes d'origine asiatique et afro-caribéenne, en particulier face aux violences familiales. En 2007, elle apprend que l'arrondissement londonien d'Ealing, qui lui accorde habituellement un financement, va revoir ses critères de subvention.

L'arrondissement compte désormais financer des services offerts à « toutes les victimes de violence familiale habitant à Ealing, indépendamment de leur genre, orientation sexuelle, race, confession, âge ou handicap ».

Southall Black Sisters conteste cette approche en justice. Les nouveaux critères auront en effet un impact excessivement négatif sur les femmes Noires et racisées, qui comptent sur des services spécialisés tels que ceux précisément assurés par l'association. Dès le deuxième jour d'audience, les représentants de l'arrondissement se retirent de la procédure et annoncent abandonner leur nouvelle approche.



## VICTOIRE EN JUSTICE

On peut parler de victoire lorsque le tribunal rend une décision favorable. Cela montre que le tribunal valide les arguments présentés. Parfois, le changement voulu en découle d'emblée: par exemple, la loi dénoncée cesse de s'appliquer.



### ÉTUDE DE CAS

## AUTRICHE : ANNULATION D'UNE LOI ANTI-VOILE À L'ÉCOLE

En 2019, le gouvernement autrichien adopte une loi interdisant aux élèves de moins de 10 ans le port de « tout vêtement d'influence idéologique ou religieuse qui couvrirait la tête ». Bien que les termes de la loi ne le disent pas, l'intention est d'interdire le voile islamique à l'école primaire. La kippa des juifs ou la coiffe des hommes sikhs, par exemple, ne sont pas concernées.

Deux familles saisissent alors la justice autrichienne avec le soutien de l'IGGÖ, l'organisation des musulmans autrichiens. Elles représentent deux filles qui souhaitent exercer leur liberté de religion en portant le voile pendant leur temps libre, mais aussi à l'école. La Cour constitutionnelle autrichienne annule l'interdiction et ordonne qu'elle cesse de s'appliquer. Dans sa décision, la Cour affirme que « cette interdiction sélective [...] affecte exclusivement les élèves musulmanes et les distingue de façon discriminatoire des autres élèves, filles et garçons ». Elle indique aussi que l'interdiction « risque de rendre l'accès à l'enseignement plus difficile pour les filles musulmanes ou de les mettre à l'écart de la société ».

Parfois, ce sont les conséquences de la décision qui font bouger les choses. Par exemple, le tribunal ordonne à la personne ou à l'entité poursuivie d'indiquer dans quel délai elle compte mettre la décision en œuvre. Dans ce cas, le tribunal ne précise pas ce qui doit changer exactement pour que la loi soit respectée. La personne visée n'en est pas moins poussée à agir. Le plus souvent, même lorsqu'on a gagné un procès, il faut maintenir la pression pour s'assurer que la décision est bien suivie d'effets.

## DÉFAITE EN JUSTICE ET APPEL

Même en cas de procès perdu, un recours peut faire progresser la cause. Certaines décisions défavorables ne font que souligner une injustice et redonner de l'élan à la campagne en question. Il est même possible, dans cet esprit, d'aller en justice pour perdre.

La défaite « réveillera » d'autres acteurs et décisionnaires ayant suffisamment de pouvoir politique pour impulser un changement.



### ÉTUDE DE CAS

## UN PROCÈS PERDU POUSSE À LÉGIFÉRER SUR LES ÉCARTS SALARIAUX

Pendant 19 ans, Lilly Ledbetter a été cadre dans une usine Goodyear en Alabama. Proche de la retraite, elle découvre qu'à ancienneté et expérience équivalentes, son salaire est très inférieur à celui de ses collègues masculins. Elle porte l'affaire en justice mais finit par perdre sur un point de procédure.

La cour d'appel, puis la Cour suprême jugent les faits prescrits, car trop de temps se serait écoulé entre la date de la plainte et celle du contrat fixant le montant de la rémunération.

En 2009, année même de la décision de la Cour suprême, le Congrès adopte le [Lilly Ledbetter Fair Pay Act](#). Aux termes de cette loi, le délai pour déposer plainte court à compter de chaque nouveau versement d'un salaire discriminatoire. Depuis, il n'est plus possible d'invoquer la prescription pour bloquer les demandes d'égalité salariale.

En cas de défaite, il est possible de se tourner vers des juridictions de niveau supérieur ou même supranational. Elles réexamineront l'affaire et parviendront, peut-être, à une conclusion différente, jusqu'à transformer une défaite en victoire. Nous reviendrons plus loin sur la question des [appels](#) et sur celle des [juridictions supranationales](#).

## NOUVELLE PLAINTE

Pour faire bouger les choses, des plaintes répétées sont parfois nécessaires. L'idée est de continuer à porter l'affaire en justice jusqu'à ce que de véritables mesures soient prises.

De même que certaines personnes au pouvoir se sentent au-dessus des lois, certaines personnes condamnées, si la vigilance diminue, risquent de passer outre la décision de justice.

Le dépôt d'une nouvelle plainte offre l'occasion, en faisant prononcer de nouvelles mesures, d'intensifier la pression sur les personnes qui sont censées agir.



### ÉTUDE DE CAS

## SLOVAQUIE : LA JUSTICE FINIT PAR FAIRE FERMER UNE DÉCHARGE

Dans les années 2010, une décharge ouverte une soixantaine d'années plus tôt à Považský Chlmec, dans la région de Žilina, se trouve visée par des critiques pour non-respect d'une directive de l'UE sur la mise en décharge. Cette directive fixe des normes visant à protéger la santé et l'environnement des effets négatifs de la collecte, du transport, du stockage, du traitement et de l'élimination des déchets. Adoptée en 1999, elle prévoit pour 2009 la fermeture de tous les sites non conformes, à moins qu'ils ne fournissent un plan d'aménagement expliquant comment ils vont se mettre en conformité avec les règles.

En 2013, sur cette base, la [Cour de justice de l'Union européenne](#) ordonne aux autorités slovaques de fermer la décharge de Považský Chlmec. La décharge continue pourtant de fonctionner sans plan d'aménagement. Sur place, les militants donnent l'alerte, indiquant que des fuites ont contaminé la nappe phréatique. En 2016, l'Inspection slovaque de l'environnement ordonne la fermeture de la décharge et la réhabilitation du site. Les autorités font toujours la sourde oreille.

Le dossier atterrit une seconde fois devant la Cour de justice de l'Union européenne. En juillet 2018, [la Cour constate](#) que la Slovaquie n'a pas donné suite à sa première décision. Pour ce manquement, elle condamne la Slovaquie à verser une somme forfaitaire d'un million d'euros, plus une pénalité de 5 000 euros par jour de retard dans la mise en conformité avec la première décision. En décembre 2018, la décharge est définitivement fermée.

## RÉSUMÉ : À QUOI SERT UN RECOURS STRATÉGIQUE ?

Il n'y a pas qu'une manière d'utiliser les recours stratégiques pour susciter des changements et soutenir le travail des collectifs citoyens. Dans le cadre d'une stratégie à long terme, on peut saisir différents types de tribunaux.

Les actions en justice ont parfois des effets inattendus, et certains procès perdus se transforment en victoires. Pour mettre au point une stratégie juridique, il faut identifier non seulement les bons points de droit à invoquer, mais aussi le bon moment.

Ce qui nous mène à la question : quand utiliser les recours stratégiques ?

## CHAPITRE 4 :

# QUAND UTILISER LES RECOURS STRATÉGIQUES ?



# QUAND UTILISER LES RECOURS STRATÉGIQUES ?

Déposer un recours comporte des risques pour toutes les personnes impliquées. Mieux vaut donc attendre que le moment et le contexte s'y prêtent.

Certaines personnes préfèrent même attendre le dernier moment, considérant l'action en justice comme une solution ultime. C'est pourtant un précieux instrument de lutte contre les injustices raciales, économiques et sociales. Les recours sont particulièrement utiles pour menacer de répercussions négatives une personne qui aurait le pouvoir de faire changer les choses, mais qui s'abstient d'agir.

Par rapport aux efforts d'incitation ou de persuasion, les recours stratégiques sont plus offensifs. Il s'agit bien d'officialiser un différend. En général, il devient intéressant d'envisager un recours lorsque des méthodes moins conflictuelles ont été appliquées sans succès. Lorsqu'une campagne à base de carottes ne fonctionne pas, il faut savoir passer au bâton...

De ce point de vue, plusieurs moments ou contextes se prêtent bien au dépôt d'un recours stratégique, par exemple :

- **quand les politiques évoluent trop lentement ;**
- **quand les lois ou politiques en vigueur ne sont (toujours) pas appliquées ;**
- **quand le problème devient urgent et qu'il faut intensifier la pression ;**
- **quand vous réalisez que le problème n'est pas isolé ;**
- **quand le sujet n'a jamais été porté en justice, ou a été porté en justice, mais sans effets positifs ;**
- **quand saisir la justice aidera votre communauté ou mouvement à se souder ;**
- **quand vous devez prendre le contrôle des questions juridiques qui concernent vous et votre communauté.**

Pour déterminer si un recours est « le bon choix », il faut aussi en étudier les risques et les obstacles. Si ces derniers l'emportent sur les avantages potentiels du recours, mieux vaut s'abstenir. Voici quelques-uns des risques et obstacles à prendre en compte:

- **remplir les exigences de procédure ;**
- **se préparer à s'engager dans la durée ;**
- **assumer les coûts, à la fois financiers et non financiers.**

# QUAND LES POLITIQUES ÉVOLUENT TROP LENTEMENT

Clips, campagnes, manifs, lobbying... Vous constatez que rien ne change malgré tous vos efforts. Et si un recours – même s'il peut mettre des années à aboutir – était en fait la solution la plus rapide ?

Il faut parfois au Parlement encore plus de temps pour modifier une loi que pour en adopter une nouvelle. De plus, selon la répartition politique des députés à un instant « T », il arrive que les processus législatifs ralentissent ou même s'interrompent. On n'a pas toujours le temps d'attendre les prochaines élections législatives. Il se pourrait même que l'assemblée législative soit trop influencée par le lobbying et les intérêts financiers de ceux qui bénéficient du préjudice contesté.

En vertu de la séparation des pouvoirs, les tribunaux sont indépendants, c'est-à-dire non soumis à l'influence des autres pouvoirs de l'État : exécutif et législatif. Ils échappent aussi à l'influence d'intérêts partisans ou privés qui irait à l'encontre des règles. Leur rôle est de juger les affaires sur la seule base des éléments de preuve qui leur sont présentés et en conformité avec le droit. Les juges se doivent d'être impartiaux : les biais et préjugés personnels n'ont pas à entrer dans leur décision. Enfin, comme ils sont moins exposés aux influences politiques que les députés, ils sont parfois plus prompts à exiger des réformes.



## ÉTUDE DE CAS

### FACE AUX GÉANTS DU TABAC

Terriblement nocive, terriblement puissante, l'industrie du tabac est connue pour avoir déployé, pendant des décennies, un arsenal de stratagèmes pour échapper à la réglementation et préserver ses intérêts. Pendant des années, les géants du tabac ont mis l'accent sur la responsabilité personnelle des consommateurs et sur leur liberté de choisir.

Ils ont payé des scientifiques pour qu'ils publient des études instillant le doute quant aux effets du tabagisme sur la santé, tout en discréditant les recherches qui concluaient à la nocivité du tabac. Ils se sont engagés à se réguler eux-mêmes pour éviter de l'être par la loi. L'industrie du tabac s'est entêtée, par ailleurs, à nier la nature addictive de ses produits et l'impact délétère de ses campagnes marketing sur les mineurs.

Dès les années 1950, aux États-Unis, les producteurs de tabac commencent à financer des sociétés spécialisées dans le lobbying et les relations publiques. Ils s'assurent ainsi un certain poids après des membres du Congrès. Il faut des recours en justice pour commencer à desserrer ce frein, très puissant, à l'avancée des politiques anti-tabac. Les premiers procès (des années 1950 à 1980) sont intentés par des malades du cancer du poumon et par leurs proches. Mais leurs demandes d'indemnisation – pour leurs frais médicaux, leur perte de salaire et les souffrances endurées – se soldent souvent par un échec. Entre les années 1980 et le début des années 1990, une deuxième vague d'affaires adopte une autre stratégie : reprocher à l'industrie du tabac de ne pas avertir que fumer est dangereux.

Les avocats des industriels font durer les procédures et beaucoup de plaignants abandonnent, faute de moyens. Le succès vient avec la troisième vague, dans les années 1990. Devant le poids des maladies causées par le tabac sur les systèmes de santé publique, certains États des États-Unis assignent les géants du tabac en justice. Ces procédures forcent les entreprises à publier 35 millions de pages de documents qui montrent que des produits chimiques ont été ajoutés aux cigarettes pour les rendre plus addictives, que les publicités étaient trompeuses et qu'il y a eu dissimulation des effets sur la santé. À la clé, le plus gros accord amiable de l'histoire juridique étasunienne : 246 milliards de dollars.

C'est aussi un tournant pour l'industrie du tabac. Bien que toujours puissante, elle est à nouveau poursuivie par des malades et par leurs familles, et l'image du tabac a changé. Aux États-Unis, les politiques publiques de réglementation du tabac sont enfin devenues plus virulentes et plus strictes. En 2009, le Congrès a adopté le Family Smoking Prevention and Tobacco Control Act, qui encadre plus strictement la fabrication, la distribution et la promotion des produits tabagiques.

## QUAND LES LOIS OU POLITIQUES EN VIGUEUR NE SONT (TOUJOURS) PAS APPLIQUÉES

Le problème ne réside pas toujours dans les textes de loi. Grâce à des années de campagnes et de lobbying, ils ont peut-être même été réformés et améliorés. Mais, pour le plus grand confort de celles et ceux qui devraient rendre des comptes, la loi n'est pas appliquée.

Devant une telle situation, il faut parfois se résoudre à aller en justice, surtout si les autres moyens disponibles pour faire appliquer le droit ont été épuisés. La défaillance peut aussi venir des institutions censées surveiller l'application du droit; dans ce cas, il faut aussi demander des comptes à ces institutions.



### ÉTUDE DE CAS

## STOP À L'EXPLOITATION D'UN CHAMP GAZIER : PROTÉGER LES TERRES ABORIGÈNES

En 2021, le géant du pétrole et du gaz Santos présente un projet d'extraction de gaz à 4,7 milliards de dollars US dans la mer de Timor (océan Indien). Le projet est validé par l'autorité australienne compétente. Santos, contrairement à ce que prévoit la loi, n'a pourtant pas consulté les groupes autochtones, qui voient leurs moyens de subsistance menacés.

Le programme de forage doit se déployer au large des îles Tiwi, havre de biodiversité choyé depuis des millénaires par le peuple Tunuvivi.

Les habitants s'inquiètent du danger que représente le projet pour la vie marine, les pratiques traditionnelles de chasse et de pêche et les espèces importantes pour la culture, les cérémonies et les sites sacrés des Tunuvivi. La communauté choisit Dennis Tipakalippa, l'un de ses éminents juristes, pour la représenter en justice. Il est demandé à la Cour fédérale australienne d'annuler la validation du projet.

En août 2022, la Cour fédérale se déplace sur les îles Tiwi pour entendre les dépositions de membres de la communauté ; quelques mois plus tard, elle déboute Santos et annule l'approbation du projet. Elle donne deux semaines à Santos pour fermer et démonter les équipements déjà installés en mer de Timor. La Cour attire l'attention sur la défaillance de l'autorité de régulation, qui n'a pas vérifié que Santos avait consulté toutes les parties affectées par le projet. Santos tente de contester cette décision, sans succès.

L'année suivante, l'entreprise entame des consultations avec les aborigènes. Dans le courant de l'année 2023, plusieurs habitants des Tiwi [portent plainte pour atteinte aux droits humains](#) contre des banques qui ont accordé des prêts à Santos alors que la Cour fédérale n'avait pas rendu sa décision.



# QUAND LE PROBLÈME DEVIENT URGENT ET IL FAUT INTENSIFIER LA PRESSION

Les recours représentent un moyen efficace d'attirer l'attention sur un problème urgent et qui empire, en particulier lorsque les réactions ne sont pas à la hauteur. En portant plainte, on accentue la pression, on montre que les personnes touchées refusent de rester les bras croisés. Elles sont prêtes à entamer un processus à la fois coûteux et risqué, à la fois pour les personnes ou entités qui portent plainte et pour celles qui sont visées.

On peut refuser d'entendre des manifestants ou de lire un communiqué de presse, mais pas d'aller à un procès. Dans tout système juridique, des procédures permettent de contraindre les entités poursuivies à réagir aux charges portées contre elles. Dans de nombreux pays par exemple, la non-contestation d'une plainte entraîne un jugement « par défaut » en faveur de l'auteur de la plainte. Le procès est, en quelque sorte, automatiquement gagné.

De plus, ignorer une « citation à comparaître » (c'est-à-dire ne pas se présenter au tribunal) expose à de lourdes sanctions, parfois même des sanctions pénales. La plainte force donc l'autre partie à rendre des comptes sur son rôle dans la violation ou la non-application de la loi.



## ÉTUDE DE CAS

### À NEW YORK, LE CONTRÔLE AU FACIÈS DEVANT LA JUSTICE

En 2008, quatre hommes – David Floyd, David Ourlicht, Lalit Clarkson et Deon Dennis – portent plainte au nom de milliers de New-yorkais, principalement Noirs et Latins, contrôlés sans raison par la police. À l'époque, la police municipale multiplie les contrôles avec palpation, qui atteignent un pic en 2011 et touchent de manière disproportionnée les habitants Noirs et latinos.

La plainte vise la municipalité, le commissaire de la police new-yorkaise, le maire et des agents de police, identifiés ou non. Ils sont accusés d'avoir appliqué et validé une politique ou une pratique inconstitutionnelle de contrôles avec palpation.

On peut dénoncer le fait d'arrêter et de fouiller une personne sans raison simplement parce qu'en vertu de la Constitution des États-Unis, il est interdit de procéder ainsi « en l'absence de tout soupçon raisonnable ». Cependant, le collectif à l'origine de l'initiative avance aussi l'argument juridique – plus difficile à plaider – selon lequel ces contrôles constitueraient un profilage racial contraire à la Constitution.

Les plaignants, qui veulent « mettre au premier plan l'injustice raciale », y voient un angle d'attaque essentiel. Au moment de la plainte, environ 85 % des personnes contrôlées et fouillées étaient Noires et originaires d'Amérique latine, alors qu'elles ne représentaient que 52 % des habitants.

L'affaire offre l'occasion de monter un collectif et d'organiser des manifestations, de plus en plus nombreuses à mesure que les audiences approchent. À l'occasion de l'annonce de la date du procès, les animateurs du collectif mobilisent des milliers de New-Yorkais pour une marche silencieuse sur la Cinquième avenue contre la politique de contrôles policiers. Ils mènent en parallèle un intense travail de lobbying et d'interviews dans les médias en faveur d'une réforme. Les audiences se tiennent avec une foule de sympathisants massée devant les portes. Le 12 août 2013, le tribunal juge que la police new-yorkaise a bien mis en place une pratique de profilage racial et de contrôles excessifs.

Il ordonne à la police de lancer des réformes immédiates, sous la supervision d'un expert indépendant, suivies d'un processus de réforme défini conjointement par les différentes parties au procès. Le but est d'engager, dans la durée, des réformes structurelles tenant compte du point de vue des populations les plus touchées par les pratiques policières.

Depuis le dépôt de plainte initial, le nombre de contrôles signalés a chuté, passant d'un pic de plus de 600 000 à moins de 15 000 par an. Malheureusement, les contrôles au faciès perdurent. À l'heure où nous écrivons ce guide, le tribunal continue de suivre le processus de réforme engagé il y a dix ans.

Une action en justice peut durer très longtemps ([nous y reviendrons dans les pages suivantes](#)) mais dans certains cas, les tribunaux examinent des affaires en urgence. Souvent, ils peuvent aussi imposer des «mesures provisoires», c'est-à-dire ordonner en urgence que quelque chose soit fait (ou ne soit pas fait) afin d'éviter qu'il devienne impossible de rendre justice dans l'affaire en question. Pour pouvoir examiner le dossier d'une personne menacée d'expulsion, par exemple, le tribunal ordonnera que la décision d'expulsion soit suspendue. Un recours offre donc l'occasion de réagir rapidement en cas d'urgence.



## ÉTUDE DE CAS

# CONTRE L'EXPULSION ILLÉGALE DE ROMS POUR « DANGER IMMINENT »

En 2012, François Hollande, candidat à la présidence de la République française, affirme dans ses promesses de campagne qu'aucun camp de Roms ne sera démantelé sans que les familles se voient proposer une solution alternative. Lorsqu'il est élu, l'espoir est donc grand de voir [évoluer les pratiques de la France à l'égard des Roms](#). Il s'ensuit pourtant [huit années d'évictions massives](#) dans de nombreuses villes de France, constamment assorties d'atteintes graves et systémiques aux droits des Roms.

En 2012, à Bobigny, 200 Roms sont évacués et relogés dans des caravanes sur un autre terrain de la ville. En 2015, la ville vend ce terrain à une société d'économie mixte, laquelle entreprend d'expulser les Roms qui y vivaient. La justice suspend l'expulsion au motif que la ville elle-même avait invité les habitants à s'installer sur ce terrain.

En 2017, la mairie prend un arrêté de péril et ordonne l'évacuation du camp sous 48 heures. Cette mesure est annulée par la justice pour absence de mesure de relogement. La société propriétaire revient alors à la charge et en octobre 2018, la mairie ordonne à nouveau aux Roms d'évacuer le camp, cette fois sous sept jours.

Menacés à court terme de devoir quitter leur lieu de vie, les habitants décident de saisir la justice en urgence pour contester l'arrêté d'expulsion municipal. L'affaire arrive devant le Conseil d'État (la plus haute juridiction administrative française), qui [suspend en février 2019 l'arrêté d'expulsion](#).

Dans sa décision, le Conseil d'État rappelle que les habitants ont élu domicile sur ce terrain, à l'invitation de la ville, en 2012. Il indique aussi que le maire ne peut ordonner à des habitants d'évacuer leur domicile qu'en cas de «danger grave ou imminent», condition qui n'est pas remplie ici. Le Conseil d'État annule donc l'arrêté, qui constituait une atteinte grave aux droits des habitants du camp.

# QUAND VOUS RÉALISEZ QUE LE PROBLÈME N'EST PAS ISOLÉ

Les recours deviennent « stratégiques » lorsqu'ils visent des effets qui dépassent les seuls auteurs de la plainte. Les problèmes en jeu ont de grandes chances d'affecter de nombreuses personnes. Il est donc judicieux de se demander de quelles manières l'affaire pourrait leur venir en aide.

En fonction du type de tribunal saisi, les recours offrent l'occasion d'avancer des preuves montrant que le préjudice et l'illégalité visés entrent dans un schéma répandu. On peut mobiliser, par exemple, des statistiques et des analyses sur les situations de discrimination à l'appui d'une affaire de discrimination fondée sur des caractéristiques personnelles. Les statistiques éclairent aussi la nature intersectionnelle de la discrimination en question.

Statistiques et analyses peuvent aussi appuyer l'idée que c'est en fait tout un système, une politique ou une pratique qui s'avère discriminatoire, non une décision isolée, et que ce système, cette politique ou cette pratique doit par conséquent changer.



## ÉTUDE DE CAS

### **MOVING TOWARDS JUSTICE : DISCRIMINATION CONTRE LES ROMS : QUAND IL FAUT FREINER LA POLICE**

En 2012, dans un village hongrois, les verbalisations de cyclistes finissent par attirer l'attention. Les vélos doivent en effet comporter certains accessoires obligatoires (phares, catadioptres...). L'Autorité pour l'égalité de traitement, soupçonnant une application discriminatoire de ces règles contre les Roms, ouvre une enquête. À cette occasion, une ONG hongroise, le Comité Helsinki de Hongrie, présente à l'Autorité des statistiques montrant que la quasi-totalité (97 %) des personnes verbalisées pour défaut d'équipement de cycles sont roms.

Ces chiffres sont complétés par des photos prises dans les environs et par des annonces en ligne de vente de vélos d'occasion qui montrent une très fréquente absence des équipements obligatoires. Avant même que l'Autorité rende une décision, le chef de la police locale reconnaît que les amendes ont peut-être touché de manière disproportionnée les habitants roms.

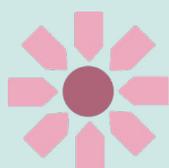
Il fait suivre à 20 policiers locaux une formation de trois jours sur la non-discrimination. La police propose aussi de fournir des équipements gratuits aux cyclistes Roms. Et elle s'engage à transmettre pendant deux ans au Comité Helsinki les statistiques relatives aux amendes pour défaut d'équipement de vélos.

# QUAND LE SUJET N'A JAMAIS ÉTÉ PORTÉ EN JUSTICE OU L'A ÉTÉ, MAIS SANS EFFETS POSITIFS

Un recours permet de demander des comptes à des individus ou entités qui n'avaient jamais été inquiétées jusqu'ici, y compris lorsqu'ils plaçaient leurs intérêts au-dessus de la loi. Il est possible qu'ils aient échappé à des poursuites antérieures. Dans ce cas, un nouveau recours les amènera à s'expliquer sur leur rôle dans les injustices systémiques.

Il aidera aussi, peut-être, à dévoiler des dynamiques ou des pratiques restées jusque-là dans l'ombre et qui, pourtant, alimentent un préjudice plus large. Pour cela, le recours doit amener le tribunal à examiner des aspects non pris en compte dans les décisions précédentes, ou à faire des constats que ne lui ont pas permis les affaires portées devant lui jusqu'alors.

En pareilles circonstances, aller en justice offre l'occasion de pointer ces lacunes et d'affirmer la nécessité de responsabiliser tous les acteurs pour que les choses changent. Cela suppose parfois d'aborder le problème sous un nouvel angle juridique, afin de faire davantage pression sur les personnes ayant le pouvoir de changer les choses.



## ÉTUDE DE CAS

### LA BANQUE MONDIALE AU-DESSUS DES LOIS ? DES PÊCHEURS ET DES AGRICULTEURS INDIENS VONT EN JUSTICE

En avril 2008, la Société financière internationale (IFI), affiliée à la Banque mondiale, débloque un prêt de 450 millions de dollars US pour un projet de centrale à charbon géante à Tata Mundra (Gujarat, Inde). Le projet avait pourtant été classé « à haut risque », car « présentant des impacts négatifs environnementaux ou sociaux potentiels significatifs qui sont hétérogènes, irréversibles ou sans précédent ».

La construction, puis la mise en fonctionnement de la centrale, détruisent des terres et d'autres ressources indispensables à la pêche, l'agriculture, l'élevage et la récolte du sel. En 2015, des pêcheurs et agriculteurs de la côte du Gujarat, avec l'aide de [EarthRights International](#), portent l'affaire en justice à Washington, où se trouve le siège de l'IFI. La Société financière internationale fait valoir l'immunité totale que lui confère, en droit des États-Unis, son statut d'organisation internationale.

L'affaire va jusqu'à la Cour suprême, laquelle rend une décision historique : elle énumère des circonstances exceptionnelles justifiant la levée de l'immunité des organisations internationales – dont la Banque mondiale – devant la justice étasunienne. L'une de ces exceptions concerne les plaintes visant « une activité commerciale menée aux États-Unis ». C'est une décision marquante puisque depuis des années, l'IFI était restée « intouchable », finançant des projets qui présentaient un fort risque d'effets délétères pour les droits humains et pour la subsistance des populations locales. Les organisations internationales savent désormais que leur responsabilité peut être engagée devant les tribunaux des États-Unis.

Malheureusement, sur cette affaire précise, la justice étasunienne a estimé que l'IFI bénéficiait de l'immunité. Depuis, EarthRights International a [transmis une communication à l'ONU](#) sur le problème de l'immunité des institutions de financement du développement et sur ses effets dans le cas de la centrale de Tata Mundra.

# QUAND SAISIR LA JUSTICE AIDERA VOTRE COMMUNAUTÉ OU MOUVEMENT À SE SOUDER

Il faut parfois toute la force d'un collectif pour déposer un recours stratégique et, par la même occasion, aider les personnes touchées à accéder à la justice. L'accès à la justice est rarement simple. Partout dans le monde, les systèmes judiciaires eux-mêmes sont traversés de dynamiques qui exploitent, excluent et favorisent l'élite. Mais ils peuvent aussi aider à mettre tout le monde sur un pied d'égalité.

Les systèmes judiciaires prévoient, en effet, des rééquilibrages pour que tous les justiciables jouent le plus possible « sur le même terrain ». C'est ce qu'on appelle le principe de l'« égalité devant la loi » ou de l'« égalité des armes ». C'est pourquoi certains procès se voient qualifier de « combat de David contre Goliath » : pour une fois, le pouvoir et les privilèges ne sont pas censés intervenir.

Mais il y a toujours un énorme écart entre cette théorie et la pratique. Les relations avec la loi et ses représentants s'avèrent souvent tout autres. Porter plainte semble parfois une perspective lointaine, voire inatteignable. C'est pourtant l'occasion de renforcer l'expérience, les connaissances et la confiance des communautés concernées.

Le seul fait de saisir un tribunal peut contribuer à rendre la démarche plus accessible aux yeux du public. Et comme cela suppose un effort de groupe, les membres du collectif ou du mouvement qui prend l'initiative vont pouvoir réfléchir ensemble à leurs priorités, à leurs objectifs et à leurs actions.

Ainsi, ils resserrent leurs liens, réaffirment leurs objectifs et contribuent à faire connaître leur mouvement. Plusieurs possibilités de participation s'offrent à eux : aider à mener les recherches et à formuler les arguments qui seront utilisés pour le dossier, approfondir leur connaissance des lois et de leurs droits ou se familiariser avec le fonctionnement du tribunal.

Les bénéficiaires dépassent le premier recours déposé : les membres du mouvement auront, peut-être, assez pris confiance et développé leurs savoirs pour aller jusqu'au bout de l'action en justice. Et d'autres mouvements, pourquoi pas, les prendront pour exemple.



## ÉTUDE DE CAS

### FRANCE : DES OUVRIERS S'ÉLÈVENT CONTRE LE RACISME STRUCTUREL DANS LE BTP

En 2016, 25 Maliens sans papiers travaillant dans le secteur du BTP sont embauchés, à Paris, sur le chantier de démolition d'un bâtiment ancien qui doit devenir un immeuble de bureaux. Après deux graves accidents du travail, les ouvriers de plus en plus inquiets se mettent en grève, soutenus par une organisation syndicale. Du fait de cette grève, la société de démolition résilie son contrat avec le sous-traitant qui les emploie, privant les ouvriers de leur travail.

Ces derniers décident alors de saisir le tribunal des prud'hommes, auquel ils demandent de reconnaître qu'ils n'étaient pas en tort lors de la rupture de leur contrat et qu'une indemnisation leur est due pour discrimination au travail.

Avec l'aide du [Défenseur des droits](#), ils montrent que les tâches sur le chantier n'étaient pas réparties en fonction des compétences, mais en fonction des origines réelles ou supposées des travailleurs. Les ouvriers maliens étaient clairement affectés aux tâches les plus pénibles et dangereuses. Sont également présentées au tribunal, des études montrant l'existence d'une discrimination systémique dans l'ensemble du secteur du BTP en France.

Le tribunal constate une répartition raciste du travail et un encadrement raciste dans le secteur de la construction, constituant un « système organisé de domination raciste ». Concluant que les contrats ont été rompus aux torts de l'employeur, il lui ordonne de verser 37 000 euros à chaque ouvrier. Cette affaire est, en Europe, l'un des rares exemples de décision de justice consacrée au [racisme structurel](#). Depuis cette décision, d'autres travailleurs du BTP ont engagé des [poursuites pour discrimination et exploitation](#) contre de grandes entreprises du secteur.

# QUAND VOUS AVEZ TROP PERDU LE CONTRÔLE SUR DES QUESTIONS JURIDIQUES QUI VOUS CONCERNENT, VOTRE COMMUNAUTÉ ET VOUS

Lorsque les enjeux sont toujours définis par les mêmes acteurs ou abordés sous le même angle, il est rare que les préoccupations des communautés les plus touchées soient prises en compte.

L'absence de consultation de ces communautés entraîne même, bien souvent, l'adoption de mesures diamétralement opposées à leurs intérêts.

Un recours offre la possibilité de reprendre la main sur le récit dominant. Devant le tribunal, lieu officiel et solennel, les premiers intéressés pourront enfin faire entendre leur voix et leur propre avis.



## ÉTUDE DE CAS

### LES AUTOCHTONES PROTÈGENT LEUR TERRE :

### VERS LE DÉMANTÈLEMENT D'UN PARC ÉOLIEN SUR LES PÂTURAGES DES RENNES

Sur la péninsule de Fosen, en Norvège, une entreprise a obtenu l'autorisation d'installer 151 éoliennes sur des terres traditionnellement utilisées par le peuple Sami. Ce projet, présenté comme une initiative importante pour la promotion des énergies renouvelables, est l'un des plus gros complexes éoliens d'Europe. En 2016, au démarrage des travaux, 200 personnes se rassemblent sur le site pour protester contre l'impact disproportionné du projet sur les communautés autochtones.

En décembre 2018, la communauté ayant saisi le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale, ce dernier demande l'arrêt des travaux dans l'attente de sa décision. Le gouvernement norvégien ignore cette demande. Les travaux achevés, le bruit et les mouvements des éoliennes effraient les troupeaux de rennes, les privant des grandes parties de leurs pâturages d'hiver.

L'affaire est alors portée devant les tribunaux norvégiens. En 2021, la Cour suprême norvégienne conclut que les parcs éoliens ont violé le droit des familles Samis à pratiquer l'élevage de rennes, élément essentiel de leur culture. Pour marquer les 500 jours de non-application de cette décision, des manifestants organisent un sit-in devant le ministère du Pétrole et de l'Énergie, à Oslo. Quelques jours plus tard, le ministre présente ses excuses au peuple Sami et reconnaît que la construction du parc éolien a porté atteinte aux droits humains de cette communauté. En 2023 cependant, rien n'avait encore été entrepris pour réhabiliter les pâturages.

# REEMPLIR LES EXIGENCES DE PROCÉDURE

N'importe qui ne peut pas aller au tribunal sur n'importe quel sujet. Il faut d'abord remplir certaines exigences procédurales. Pour que le dossier soit examiné, il faut observer plusieurs règles :

## Porter plainte dans les délais

La plainte doit généralement être déposée avant ce qu'on appelle le « délai de prescription ». La durée de ce délai dépend du type de droit concerné et de la nature du préjudice. Plusieurs acteurs militent pour son allongement lorsqu'il empêche de rendre justice, par exemple dans les cas de violences subies pendant l'enfance.

## Confier le dépôt de plainte à la bonne personne

La personne ou l'entité qui porte plainte doit avoir « [qualité pour agir](#) », c'est-à-dire remplir les conditions pour pouvoir déposer un dossier dans le cas précis. Elle va devoir, par exemple, montrer qu'il existe des liens suffisants entre elle et la loi, la politique ou l'action contestée.

## Saisir la bonne juridiction

Une « juridiction » (c'est-à-dire un tribunal, une cour ou un autre organe judiciaire) ne peut examiner que des affaires qui entrent dans son domaine de compétence. On dit qu'elle « est compétente » pour examiner certains types d'affaires et appliquer le droit correspondant. La Cour européenne des droits de l'homme, par exemple, n'est pas compétente sur les ruptures de contrats, car elle n'examine que les atteintes aux droits humains. Les juridictions ont aussi des limites géographiques: elles sont liées à un territoire donné. Il y a aussi des limites au type de décisions qu'elles ont le pouvoir d'adopter.

## Autres règles de procédure

Beaucoup d'autres règles, variables selon les juridictions, encadrent la présentation d'un dossier ou d'une plainte. Il peut s'agir de délais à respecter pour présenter des informations ou entreprendre certaines démarches. Le niveau ou « seuil » des preuves à produire pour que le tribunal parvienne à ses conclusions est également très encadré.

Mais surtout, il faut d'abord se demander si le problème peut donner lieu à des poursuites, s'il relève ou non de la compétence d'un tribunal. Sinon, on risque de perdre le procès ou de voir la plainte déclarée « irrecevable » avant même que le tribunal n'en examine le contenu.

Un recours peut servir à contester précisément cet aspect de la procédure: il s'agit de plaider pour que des problèmes jusqu'alors exclus des tribunaux entrent dans le champ de la justice.



## ÉTUDE DE CAS

### CANADA : LA CRISE CLIMATIQUE ENTRE AU TRIBUNAL

Sept jeunes militants pour le climat, dont des autochtones, ont saisi la justice de l'Ontario (Canada) pour qu'elle déclare inconstitutionnel l'objectif, affirmé par l'Ontario, de réduire d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre de 30 % par rapport à leur niveau de 2005. Selon eux, cet objectif beaucoup trop modeste violait le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'égalité devant la loi des jeunes habitants de l'Ontario et des générations futures. L'Ontario a d'abord fait valoir que ses tribunaux n'étaient pas compétents pour juger ce type de plainte.

Les plaignants ont fait appel. En 2023, une juge de la Cour supérieure de l'Ontario a conclu qu'il n'y avait pas eu atteinte à leurs droits. En rendant sa décision, cependant, elle a reconnu que l'affaire était recevable, et donc que les questions climatiques pouvaient être portées devant les tribunaux. Avant cela, aucune juridiction canadienne n'avait accepté d'examiner des allégations d'atteintes aux droits humains pour inaction climatique.

Cette décision a changé la donne. À l'heure où nous écrivons ce guide, les jeunes militants comptaient porter l'affaire devant une juridiction supérieure.

# SE PRÉPARER À S'ENGAGER DANS LA DURÉE

Pour aller en justice, il faut du temps. Certaines procédures s'éternisent, en particulier lorsque le premier tribunal rend une décision décevante qui nécessite [un appel devant une juridiction supérieure](#).

Porter une seule affaire devant un seul niveau de juridiction peut prendre de quelques mois à plusieurs années. La Cour européenne des droits de l'homme, par exemple, s'est fixé pour objectif de traiter les requêtes [dans un délai de trois ans](#), mais de nombreuses procédures sont beaucoup plus longues. [La Cour de justice de l'Union européenne](#) met en moyenne plus de [17 mois](#) à rendre une décision. Les délais s'allongent quand les affaires sont complexes, regroupent un grand volume de plaintes ou de points de droit, ou sont portées devant une juridiction qui a déjà beaucoup de retard.

Il est important d'en avoir conscience : il peut s'écouler des années, voire des décennies avant qu'un tribunal ne rende la décision espérée.



## ÉTUDE DE CAS

### DISCRIMINATION AU TRAVAIL : OUI, UN STEWARD D'AIR FRANCE PEUT PORTER DES TRESSSES AFRO

À l'époque où Aboubakar Traoré travaillait comme steward chez Air France, le manuel sur l'uniforme autorisait les hôtesses, mais pas leurs collègues masculins, à porter des tresses. Or, Aboubakar avait opté pour de courtes tresses africaines nouées en chignon. Relégué à un poste au sol, puis licencié, il engage des poursuites contre Air France.

Le conseil de prud'hommes, puis la cour d'appel rejettent sa demande. Il se tourne alors vers la plus haute juridiction française, la Cour de cassation. En 2022, soit dix ans après la première plainte, [la Cour reconnaît](#) que la politique d'Air France en matière de coiffure constitue « une discrimination fondée sur le sexe ». Depuis, l'affaire a inspiré [une proposition de loi transpartisane](#) contre la discrimination capillaire à l'égard des personnes ayant des cheveux afro naturels et des tresses.

De plus, une décision de justice ne fait pas tout de suite changer les choses. Le jour du prononcé marque souvent le début d'une autre bataille, celle pour que le jugement soit appliqué. On peut ignorer les lois; on peut aussi ignorer les décisions de justice. Il est donc crucial de maintenir les efforts après la décision... mais les changements sont parfois lents.



## ÉTUDE DE CAS

### LUTTER CONTRE LA SÉGRÉGATION DES ÉLÈVES ROMS EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

C'est l'un des arrêts les plus connus de la Cour européenne des droits de l'homme. En 2000, 18 jeunes Roms scolarisés en République tchèque contestent devant la Cour leur placement dans des « écoles spéciales » appliquant des programmes simplifiés. Pour la toute première fois, la Cour européenne se penche sur le problème de la ségrégation raciale dans l'enseignement.

Elle conclut d'abord qu'il n'y a pas eu atteinte aux droits des élèves. Mais l'affaire, considérée comme complexe, est transmise à l'« instance suprême » de la Cour européenne, la Grande Chambre. En 2007, cette dernière conclut que les enfants ont subi une discrimination car ils ont reçu un enseignement de niveau inférieur en raison de leur « origine ethnique ».

En dépit de cette décision favorable, plus de 15 ans après, la Cour examine toujours des cas de ségrégation des élèves Roms en République tchèque. L'organe chargé de surveiller l'application des décisions de la Cour, le [Comité des Ministres](#), considère toujours la mise en œuvre de cette décision comme étant « en cours », faute de mesures suffisantes de la part des autorités tchèques.

Malgré quelques progrès au niveau des politiques, en 2022, il y avait encore dans le pays [plus de 77 écoles](#) où la majorité des élèves étaient Roms. Seules quelques-unes de ces écoles se trouvaient dans une zone où la population Roms était effectivement majoritaire. Malgré la décision marquante de 2007, la ségrégation scolaire des Roms reste une réalité en République tchèque aujourd'hui. Sur ce sujet, la lutte continue.

# ASSUMER LES COÛTS (FINANCIERS ET NON FINANCIERS) D'UN RECOURS STRATÉGIQUE

Aller en justice est une initiative coûteuse et risquée. On a un, voire plusieurs adversaires en face de soi. On se met aussi sous les projecteurs, ce qui comporte des avantages, mais aussi des inconvénients. Au moment de déposer un recours stratégique, il est donc crucial d'anticiper les coûts:

## Financement

Un procès coûte de l'argent. Monter le dossier – preuves, élaboration d'une stratégie, plaidoyer – représente un gros travail. Les frais d'avocat peuvent être élevés, même s'il est parfois possible de négocier des honoraires réduits ou même la gratuité du fait de l'importance de la cause. Sous certaines conditions, des aides publiques sont également octroyées aux justiciables.

Aux frais d'avocat s'ajoutent souvent des frais de procédure et des services d'expertise, de traduction, d'investigation et de conseil. Sans oublier que les plaignants eux-mêmes auront besoin de soutien, moral et autre, ce qui suppose parfois le recours à des prestataires.

Au total, une affaire peut coûter de quelques milliers à quelques centaines de milliers d'euros. Et dans certains cas, la partie qui perd le procès doit rembourser à l'autre partie les frais de justice que celle-ci a engagés. Perdre un procès peut donc coûter extrêmement cher. Avant d'aller en justice, il est crucial de lever des fonds et de budgéter ces différents scénarios.

## Ressources

Pouvoir payer est une chose, avoir les ressources et les capacités nécessaires en est une autre. Avant de monter un dossier et de le déposer devant un tribunal, il faut se poser plusieurs questions clés :

*Des moyens sont-ils disponibles pour mener les campagnes et les actions de sensibilisation et de communication autour de l'affaire ?*

*Y a-t-il des liens déjà établis avec des avocats, chercheurs et conseillers juridiques en mesure de soutenir la cause ?*

*Le collectif est-il capable de s'engager et de prendre des décisions sur une longue durée ?*

## Déconvenues

Aller en justice, c'est accepter le risque d'essuyer une décision défavorable. Cette déconvenue risque de porter un coup à la cause en entérinant une position juridique négative là où auparavant, il y avait débat. La question à se poser est donc la suivante: votre cause peut-elle se le permettre ?

Il faut se préparer à cette éventualité. Mais si les déconvenues sont décevantes, elles peuvent aussi avoir un effet vivifiant. L'injustice de la décision peut même attirer des soutiens supplémentaires, jusqu'à [transformer une défaite en victoire](#).

## Sécurité morale et physique

Les auteurs du recours s'exposent à des attaques contre leur réputation, leur crédibilité ou même leur propre personne. Leurs opposants peuvent aussi lancer des campagnes de harcèlement sur les réseaux sociaux.

Les milieux militants connaissent déjà ces phénomènes – mais le recours en justice, conflictuel par nature, risque de les aggraver. Il pousse les personnes ou les entités mises en cause à réaffirmer leur vision des choses et à contester la crédibilité et la véracité du récit mis en avant par leurs adversaires.

Pour protéger celles et ceux qui participent au recours, il est sage de prendre certaines mesures: formation aux médias et à la sécurité en ligne, ateliers de self-défense, etc.

## Réveil du traumatisme

Devant le tribunal, il faudra présenter des preuves factuelles du préjudice et raconter des événements allant dans le sens des arguments produits. Et comme un procès est par nature conflictuel, la partie adverse va sûrement chercher à démonter ce récit et à décrédibiliser les personnes qui le portent.

Cela signifie non seulement « revivre » des expériences traumatisantes, mais aussi se confronter à des acteurs qui ne les prennent pas au sérieux. Il est donc vital d'inscrire le recours dans un environnement tenant compte des traumatismes et d'inciter le tribunal à prendre un maximum de mesures protectrices.



## ÉTUDE DE CAS

# POUR LES NEUF MILITANTS EXÉCUTÉS : EN QUÊTE DE VÉRITÉ SUR LE RÔLE DÉVASTATEUR DE SHELL DANS LE DELTA DU NIGER

Dans les années 1950, la Royal Dutch Petroleum (Shell) commence ses opérations dans le delta du Niger, qui devient l'un des lieux les plus pollués de la planète. Entre 1976 et 1991, on recense en pays ogoni 2 976 fuites distinctes équivalant à plus de deux millions de barils de pétrole. Les années 1990 voient la fondation du Mouvement pour la survie du peuple ogoni (Mosop), qui milite pour la justice sociale, économique et environnementale au moyen d'actions non violentes. En 1995, neuf militants écologistes sont condamnés à mort et exécutés en secret par le régime militaire nigérien.

Ils avaient été arrêtés pour avoir prétendument incité au lynchage de quatre leaders ogonis. Leur procès, défiant toutes les règles de la justice, est largement dénoncé comme monté de toutes pièces. Les veuves de ces militants portent plainte, aux États-Unis et aux Pays-Bas, pour demander des comptes à Shell sur son éventuelle implication dans les faits (arrestation, détention illégale, torture, parodie de procès, exécution). La procédure devant la justice étasunienne dure plus de six ans. Pour finir, la Cour suprême juge que l'affaire ne peut être tranchée par les tribunaux des États-Unis car elle « ne touche et ne concerne pas suffisamment » le pays.

Une plainte est alors déposée aux Pays-Bas, mais les tribunaux néerlandais jugent que la participation de Shell à l'erreur judiciaire n'est pas suffisamment prouvée. Les plaignantes décident de ne pas faire appel et expliquent, par le biais de leurs avocats, que « la procédure a été longue et éprouvante, leur faisant revivre des événements horribles pour une issue extrêmement incertaine ». Aujourd'hui, Shell nie toujours les allégations et continue d'être visé par des demandes de réparation pour les morts et les destructions qu'ont engendrées ses activités polluantes dans le delta du Niger.

---

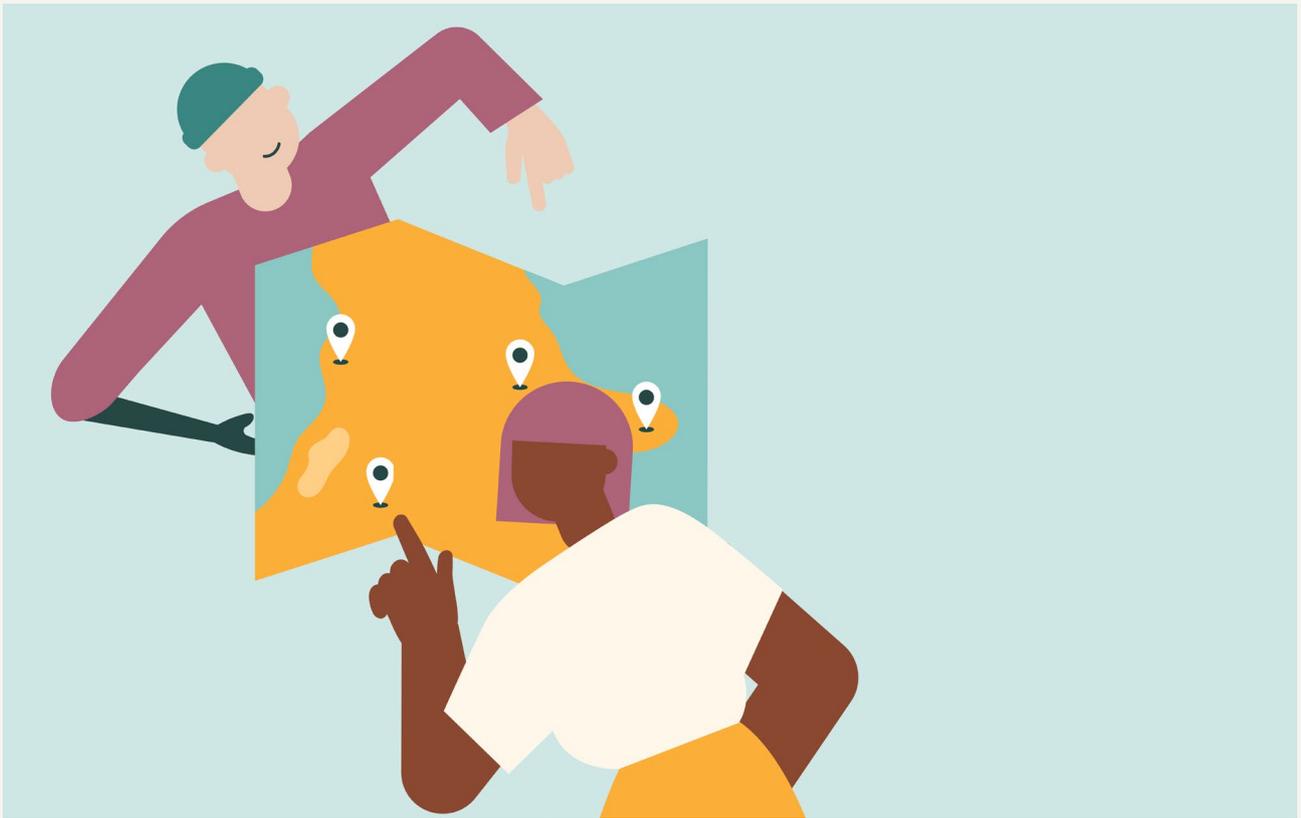
## RÉSUMÉ : QUAND UTILISER LES RECOURS STRATÉGIQUES ?

La décision d'aller en justice n'a rien d'anodin. Elle suppose de peser le pour et le contre, en comparant les avantages possibles aux risques encourus. Pour cela, il faut choisir le bon moment pour basculer du militantisme « classique » vers un procès. Il faut aussi s'assurer de pouvoir remplir les exigences de procédure, s'engager dans la durée, assumer les coûts et atténuer les risques. Sans oublier cette question cruciale : aller en justice, oui, mais où ?

## CHAPITRE 5 :

# OÙ DÉPOSER UN RECOURS STRATÉGIQUE ?





## OÙ DÉPOSER UN RECOURS STRATÉGIQUE ?

Selon le type d'affaire, la plainte doit être déposée devant un organe ou un tribunal spécifique, habilité à examiner les questions en jeu et doté du pouvoir de prendre des décisions à leur sujet. Ce pouvoir et cette habilitation sont désignés par le terme de « compétence ».

Voici quatre grandes familles de juridictions devant lesquelles déposer des recours stratégiques :

**Tribunaux nationaux**

**Autres organes nationaux**

**Cours européennes**

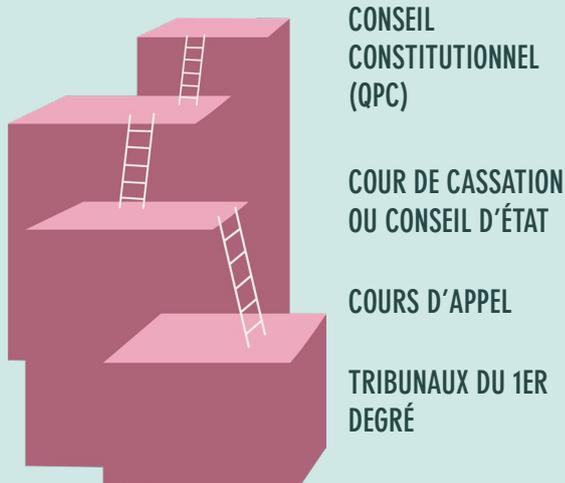
**Cours ou instances internationales**

# TRIBUNAUX NATIONAUX

Dans presque tous les systèmes judiciaires, il y a une hiérarchie des tribunaux : on va des juridictions « inférieures » aux juridictions « supérieures ». En général, plus on monte dans la hiérarchie, plus le tribunal a de pouvoirs. Les juridictions supérieures sont donc mieux placées pour provoquer des changements d'envergure.

Le sommet de la hiérarchie est généralement occupé par une cour dite « suprême » (les appellations varient) ; c'est elle, le plus souvent, qui dit si certaines lois ou pratiques sont conformes ou non aux règles de droit du pays.

## LA HIÉRARCHIE JUDICIAIRE EN FRANCE



Les cours et tribunaux sont également divisés en différentes « chambres », selon le type d'affaires traitées : commerciales, criminelles, administratives, civiles...

Certaines affaires sont résolues en première instance, tandis que d'autres vont jusqu'aux juridictions supérieures. Le passage au niveau supérieur (« appel ») se produit généralement en cas de désaccord ou d'incertitude sur la position juridique affirmée en première instance. Il se peut aussi que le premier tribunal n'ait pas appliqué correctement la loi. En Suisse, par exemple, certaines victoires ne se remportent que devant le Tribunal fédéral.



### ÉTUDE DE CAS

## DÉSACCORD ENTRE TRIBUNAUX FINLANDAIS : PERSÉVÉRER CONTRE LE PROFILAGE RACIAL

En 2016, deux femmes Noires, une mère et sa fille, sont contrôlées et fouillées par des policiers à Helsinki. Les agents, chargés de contrôler la situation des personnes au regard du droit de séjour, soupçonnaient les deux femmes d'être des travailleuses du sexe. Au tribunal, ils nieront les avoir discriminées, mais admettront que leurs actions ont été en partie influencées par la couleur de peau des intéressées.

Une plainte est déposée devant le Tribunal pour l'égalité et contre la discrimination, qui juge que la police a discriminé les deux femmes en leur appliquant un profilage ethnique. Le Tribunal interdit à la police de réitérer cette pratique sous peine de se voir infliger une amende de 10 000 euros. La décision est contestée devant la Cour administrative, qui invalide la décision du Tribunal.

Les plaignantes font appel et l'affaire arrive devant la Cour administrative suprême, laquelle invalide la décision de la Cour administrative et ordonne que le premier jugement (celui du Tribunal pour l'égalité) soit appliqué. Au final, la police se voit bien interdire, sous peine d'amende, de pratiquer des contrôles racistes.

## AUTRES ORGANES NATIONAUX

La plupart des pays disposent d'organes indépendants qui, sans être des tribunaux, ont le pouvoir d'examiner et de trancher des réclamations sur des sujets ou des législations spécifiques. Les secteurs concernés sont variés : logement, éducation, santé, environnement, médias, protection des consommateurs, droits humains ou encore égalité.

Ces organes sont parfois qualifiés de « quasi-judiciaires » car ils ressemblent à des tribunaux sans en avoir toutes les caractéristiques. Par leur capacité à prendre des décisions et à imposer des mesures, ils peuvent favoriser un changement plus large. Dans certains cas, il faut d'abord avoir saisi un organe de ce type pour pouvoir se tourner vers un tribunal.



### ÉTUDE DE CAS

## UNE CAMPAGNE GOUVERNEMENTALE INTERDITE DE DIFFUSION POUR RACISME

À l'été 2022, le ministère britannique de la Justice passe par Facebook pour lancer une campagne de recrutement de personnel pénitentiaire. Sur l'annonce, on voit un gardien de prison blanc discuter avec un prisonnier Noir. Le texte insiste sur la variété des tâches et sur le rôle essentiel du personnel de la prison de Wormwood Scrubs, à l'ouest de Londres, qui « résout des problèmes et change des vies ».

L'annonce est dénoncée auprès de l'[Advertising Standards Authority \(ASA\)](#), organe en charge de la régulation de la publicité au Royaume-Uni, car elle « perpétue un stéréotype ethnique négatif » et revêt un caractère offensant. L'ASA surveille le respect du Non-broadcast Code, consacré aux publicités hors audiovisuel et au marketing direct, dont une disposition interdit les communications qui créent un trouble grave ou généralisé « pour plusieurs motifs d'interdiction de la discrimination, dont la race ». L'Autorité confirme que l'annonce porte atteinte à cette disposition.

Le gouvernement fait appel, mais l'ASA réaffirme sa position : « La scène représentée se passant en prison, nous avons estimé que l'annonce perpétuait un stéréotype ethnique dépeignant les hommes Noirs comme des criminels. Sur cette base, nous avons conclu que l'annonce était excessivement offensante ». L'Autorité a demandé le retrait de l'annonce et invité le ministère de la Justice à exclure toute nouvelle publicité de ce type.

Certains organes sont chargés, pour servir l'intérêt public, de porter des affaires en justice au nom d'autrui. Ils le font lorsque c'est nécessaire pour soutenir et protéger les personnes affectées par un problème spécifique.



### ÉTUDE DE CAS

## LE RACISME DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

En novembre 2019, le [Médiateur suédois contre les discriminations](#) porte devant les tribunaux, au nom de ses proches, le cas d'un homme décédé à la suite d'une négligence des services ambulanciers. Musulman d'ascendance africaine, il avait perdu connaissance à son domicile et son épouse avait appelé une ambulance. Sur place, les ambulanciers avaient ignoré les informations qu'elle leur donnait et refusé de prodiguer des soins d'urgence.

Les notes prises alors par les ambulanciers expliquent que l'homme est lucide et « simule l'inconscience ». Elles comportent aussi cette étonnante question : « évanouissement culturel ? ». Son état n'ayant pas été pris au sérieux, l'homme – victime d'une hémorragie cérébrale – n'a ni été examiné, ni soigné rapidement. Il est décédé quelques mois plus tard.

Le Médiateur suédois contre les discriminations saisit le tribunal de district de Göteborg, lequel juge en mai 2021 que le prestataire de santé a appliqué au patient une discrimination fondée sur l'appartenance ethnique. Il juge que son épouse a également été discriminée, le prestataire ayant refusé d'écouter les renseignements pourtant cruciaux qu'elle cherchait à lui donner. Le tribunal ordonne au prestataire de lui verser une indemnité d'environ 11 000 euros. Le Médiateur fait appel, jugeant le montant trop faible.

En avril 2022, le conseil régional propose un règlement amiable consistant à reconnaître la décision du tribunal et à octroyer une indemnité d'environ 25 000 euros.

# COURS EUROPÉENNES

Il existe des juridictions dites « régionales », c'est-à-dire actives dans certaines régions du monde. Elles tranchent les affaires liées à des textes juridiques ou à des traités en vigueur dans la partie du monde concernée, notamment les conventions régionales sur les droits humains. En Europe, les deux plus connues sont la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l'Union européenne.

## COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

La Cour européenne des droits de l'homme est chargée d'interpréter et d'appliquer [la Convention européenne des droits de l'homme](#) à des affaires individuelles.

Elle examine des plaintes, appelées « requêtes », contre les pays signataires de la Convention. Avant de pouvoir déposer une requête, il faut avoir épuisé les voies de recours au niveau national (autrement dit, avoir « déjà tout essayé »). En général, la Cour n'examine donc que des dossiers qui ont été tranchés par la plus haute juridiction nationale possible.

Les décisions de la Cour ont un caractère contraignant, c'est-à-dire que l'État visé est tenu de les mettre en œuvre.

La Cour peut non seulement déclarer que des atteintes aux droits humains ont eu lieu, mais aussi ordonner une « satisfaction équitable », c'est-à-dire le versement d'indemnités aux requérants (les personnes qui ont lancé la procédure judiciaire).

Pour stopper des violations spécifiques aux droits humains, la Cour peut aussi ordonner dans certains cas des « mesures individuelles », comme [la remise en liberté d'un détenu](#), et des « mesures générales » lorsque le problème est plus structurel. Elle a déjà appelé, par exemple, à [améliorer les conditions de détention dans les prisons](#). Lorsque les circonstances le justifient, la Cour demande des mesures urgentes.



### ÉTUDE DE CAS

## LA BELGIQUE ENJOINTE D'HÉBERGER LES DEMANDEURS D'ASILE

La situation des demandeurs d'asile en Belgique suscite de nombreuses requêtes devant la Cour européenne des droits de l'homme. Après avoir demandé une protection internationale en Belgique, beaucoup ne se voient proposer aucune place dans un lieu d'accueil.

Ces lieux offrent un hébergement, des repas, des vêtements, mais aussi une aide médicale, sociale et psychologique dans l'attente de l'examen des demandes de protection internationale. En raison de la prétendue saturation du réseau d'accueil, de nombreux demandeurs d'asile sont à la rue.

Certains ont saisi les tribunaux belges, qui ont ordonné à l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) d'héberger les demandeurs d'asile sans abri dans des centres d'accueil, des hôtels ou tout autre établissement adapté. Ces ordonnances étant restées sans suite, plusieurs plaignants ont saisi la Cour européenne des droits de l'homme. L'une de ces affaires concerne [148 demandeurs d'asile](#).

La Cour a intensifié la pression, appelant la Belgique à appliquer les ordonnances des tribunaux nationaux et à fournir aux intéressés un hébergement et une assistance matérielle pour faire face à leurs besoins élémentaires.

Les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme servent aussi de référence aux tribunaux des autres pays européens lorsqu'ils doivent examiner des questions du même ordre.



## ÉTUDE DE CAS

### HONGRIE : POUR LE DROIT DE PARLER OUVERTEMENT D'HOMOSEXUALITÉ

En 2022, l'autorité hongroise de régulation des médias épingle une grande chaîne de télévision pour avoir diffusé, en journée, des publicités informatives sur les « familles arc-en-ciel ». Selon cette autorité, les publicités en question auraient dû être diffusés entre 21h et 5h du matin car ils risquaient de nuire aux jeunes téléspectateurs.

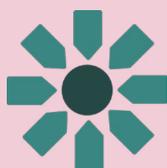
La chaîne et l'association ayant réalisé les publicités saisissent un tribunal de Budapest, qui annule la décision du régulateur. Dans sa décision, le tribunal cite la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, en particulier l'extrait suivant : « La Cour ne dispose d'aucunes preuves scientifiques ou données sociologiques qui suggéreraient que la simple mention de l'homosexualité ou un débat public ouvert sur le statut social des minorités sexuelles nuiraient aux enfants ou aux « adultes vulnérables ». Au contraire, la société ne peut se positionner sur des questions aussi complexes [...] que par un débat équitable et public ». La justice hongroise a rappelé que les lois du pays devaient être interprétées à la lumière des décisions de la Cour européenne.

---

## COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

Autorité judiciaire de l'Union européenne, la Cour surveille l'application et l'interprétation du droit de l'Union, composé des textes législatifs adoptés par les institutions de l'UE et que les États membres sont tenus de respecter. En cas de contradiction entre une loi nationale et le droit de l'UE, ce dernier l'emporte.

L'organe exécutif de l'UE, la Commission européenne, porte les États membres devant la Cour de justice lorsqu'ils ont manqué à leurs obligations en vertu du droit de l'UE.



## ÉTUDE DE CAS

### ITALIE : LE DROIT DE L'EU AMÉLIORE LA SITUATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

En 2000, l'UE adopte une directive contre la discrimination en matière d'emploi et de travail. En 2011, la Commission européenne assigne l'Italie devant la Cour de justice de l'Union européenne pour ne pas avoir appliqué les parties de cette directive qui concernaient le handicap.

La Cour donne raison à la Commission : l'Italie ne prévoit pas d'aménagements pour les travailleurs handicapés dans tous les domaines et sur tous les aspects des relations professionnelles.

L'Italie n'a donc pas correctement mis en œuvre le droit de l'UE. De plus, observant que le droit de l'UE ne donne pas « de définition concrète et spécifique de l'invalidité ou du handicap », la Cour précise dans sa décision que la directive s'applique à « toutes les personnes atteintes d'un handicap » défini par la [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#).

La Cour peut aussi être saisie par des individus ou des entités estimant avoir souffert des actions (ou de l'inaction) de certains organes ou institutions de l'UE.



## ÉTUDE DE CAS

# FRONTEX DEVANT LA COUR POUR SA GESTION DE LA FRONTIÈRE LA PLUS MEURTRIÈRE AU MONDE

L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) est chargée de promouvoir, coordonner et développer la gestion des frontières de l'UE conformément aux directives européennes. La frontière de l'UE en Méditerranée est aujourd'hui connue comme « la frontière la plus meurtrière au monde ». Frontex s'en est rendue complice en refoulant systématiquement les réfugiés et les demandeurs d'asile au moyen de méthodes illégales.

En 2021, une étude estimait à 2 000 le nombre de morts dues à ces refoulements. La même année, trois ONG ([front-lex](#), [Progress Lawyers Network](#) et [Greek Helsinki Monitor](#)) déposaient devant la Cour de justice de l'Union européenne la toute première plainte contre Frontex pour son rôle dans les violations des droits des migrants.

La plainte est déposée au nom de deux personnes qui, après avoir atteint Lesbos, affirment avoir été agressées, volées, détenues puis expulsées et abandonnées sur des radeaux au large de la Grèce. L'affaire est déclarée irrecevable, sur des considérations techniques. Cependant, cette première tentative est suivie de [plusieurs autres plaintes](#) déposées auprès de la Cour par des ONG et des demandeurs d'asile affirmant que les pratiques de Frontex bafouent les droits humains.

La plupart des affaires qui arrivent devant la Cour de justice sont des demandes de clarification sur un point d'interprétation du droit de l'UE, adressées par des tribunaux de pays membres.

Une fois que la Cour a rendu sa décision, l'affaire retourne devant le tribunal national, qui rend un jugement définitif. Les décisions de la Cour ont donc un « effet domino » sur l'ensemble des tribunaux des pays de l'UE, qui s'y réfèrent quand ils se trouvent confrontés au même point de droit.



## ÉTUDE DE CAS

# POLOGNE : LA NON-DISCRIMINATION AU TRAVAIL S'ÉTEND AUX INDÉPENDANTS

En 2017, une chaîne de télévision polonaise interrompt sa collaboration de longue date avec un monteur indépendant. Il avait pourtant signé, deux semaines plus tôt, un contrat pour une mission d'un mois. Deux jours avant la rupture du contrat, il avait publié sur YouTube une vidéo appelant à la tolérance envers les couples homosexuels. Le monteur tente d'attaquer la chaîne en justice pour discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ; mais la législation nationale anti-discrimination ne s'applique qu'aux « employés », et non aux « consultants ».

Le tribunal demande alors à la Cour de justice de l'Union européenne si le droit polonais respecte le droit de l'UE en matière d'égalité. La Cour de justice précise que les directives anti-discriminations de l'UE s'appliquent à quiconque se livre à un « travail personnel » pour une autre partie, quel que soit le type de contrat. C'est une précision importante, car quelques pays de l'UE avaient [adopté la même approche législative](#) que la Pologne : exclure les travailleurs indépendants. Il est maintenant clair qu'une telle exclusion enfreint le droit de l'UE en matière d'égalité.

La Cour examine aussi, à la demande des tribunaux, la légalité du droit de l'UE lui-même. Cela arrive, par exemple, lorsqu'une directive européenne enfreint les droits fondamentaux affirmés par l'UE. En résumé, la Cour a le pouvoir d'invalider certains passages des directives de l'UE.



## ÉTUDE DE CAS

# ASSURANCES : POUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES DANS LE CALCUL DES PRIMES

En 2012, une directive de l'UE autorise à prendre en compte le critère du sexe dans le calcul des primes et des prestations d'assurance, à condition que les assureurs se fondent sur des « données actuarielles et statistiques pertinentes et précises ». Le texte permet donc, à situation égale par ailleurs, de faire payer des primes d'assurance différentes aux hommes et aux femmes, sur la seule base de leur genre. Et cela s'étend aux prestations : par exemple, des femmes touchent des pensions annuelles plus faibles parce que leur espérance de vie est jugée supérieure à celle des hommes.

[Test-Achats](#), association belge de consommateurs, saisit la justice belge sur cette question, et le tribunal national demande à la Cour de justice de l'Union européenne de se prononcer sur la validité de la disposition visée. La Cour de justice déclare cette disposition invalide. Depuis cette décision, les compagnies d'assurance ne peuvent plus se fonder sur cette partie du droit de l'UE pour appliquer une discrimination illégale.

## COURS OU INSTANCES INTERNATIONALES

Un pays peut adhérer (« devenir partie à ») des accords ou traités internationaux, qui sont les sources du droit international. Des cours et autres instances sont chargées d'examiner les atteintes à ces traités, notamment ceux liés aux droits humains.

Par exemple, [la Cour pénale internationale](#) peut poursuivre des personnes pour quatre grands types de crimes de droit international : le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression. Plusieurs autres cours et instances internationales examinent les cas d'atteintes aux droits humains inscrits, par exemple, dans des traités comme le [Pacte international relatif aux droits civils et politiques](#).

Le [Comité des droits de l'homme de l'ONU](#), composé d'experts indépendants, supervise l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques par les États parties. Il est possible de porter plainte auprès de ce Comité contre un pays parmi les plus de 100 ayant adhéré au Pacte. Les plaintes doivent être déposées par ou au nom de toute personne affirmant que ses droits ont été violés par un pays ; cette personne doit d'abord avoir saisi la justice nationale.



## ÉTUDE DE CAS

# STOP AUX CONTRÔLES D'IDENTITÉ RACISTES : LA POLICE ESPAGNOLE SOMMÉE DE S'EXCUSER

En décembre 1992, alors qu'elle descend d'un train en gare de Valladolid, Rosalind Williams Lecraft est invitée par un agent de police à présenter ses papiers d'identité. Comme elle est la seule personne contrôlée, elle demande des explications. L'agent lui répond qu'il est tenu de vérifier l'identité « des personnes comme elle » et qu'il a reçu l'ordre de vérifier, en particulier, l'identité des personnes « de couleur ».

Le lendemain, Rosalind dépose une plainte à la préfecture de police : le début de longues années de procédure. Tous les tribunaux espagnols saisis refusent de considérer le contrôle d'identité comme discriminatoire. En 2006, Rosalind se tourne vers le Comité des droits de l'homme de l'ONU. En 2009, le Comité conclut qu'il y a eu discrimination illégale et que Rosalind n'a reçu aucune réparation. Il demande à l'Espagne de lui assurer un recours, y compris sous forme d'excuses publiques, et de prendre « toutes les mesures nécessaires » pour éviter de nouveaux contrôles policiers racistes.



Ces instances rendent des décisions sur les plaintes qu'elles reçoivent, mais leurs décisions ont souvent moins d'effet que celles des juridictions nationales ou régionales. Pour qu'une décision favorable soit mise en œuvre, il ne faut donc pas relâcher les efforts (campagnes, plaidoyer, etc.).

Outre le Comité des droits de l'homme, d'autres organes créés par des traités de l'ONU examinent des plaintes sur des sujets précis liés aux droits humains. Voici la liste de ces comités de l'ONU et des conventions dont ils surveillent l'application :

**Comité des droits économiques, sociaux et culturels :**

[Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#), portant notamment sur les droits à un logement convenable, à l'éducation, à la sécurité sociale, à l'eau et à l'assainissement, et au travail.

**Comité contre la torture :**

[Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants](#).

**Comité pour l'élimination de la discrimination raciale :**

[Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale](#).

**Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes :**

[Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#).

**Comité des droits de l'enfant :**

[Convention relative aux droits de l'enfant et traités internationaux portant sur l'implication d'enfants dans les conflits armés, la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pédopornographie](#).

**Comité des droits des personnes handicapées :**

[Convention relative aux droits des personnes handicapées](#).

**Comité des disparitions forcées :**

[Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées](#).

## ÉTUDE DE CAS



# LES SAMIS DE SUÈDE RÉSISTENT : CONTRE LES LOIS DISCRIMINATOIRES EN MATIÈRE D'EXPLOITATION MINIÈRE

En 2010, le gouvernement suédois autorise une entreprise privée à ouvrir trois mines à ciel ouvert sur un territoire traditionnellement utilisé comme pâturage par les Samis du village de Vapsten. À aucun moment les villageois n'ont été consultés. Pourtant, la dispersion de poussières, la dégradation de la qualité des pâturages et le blocage des couloirs de transhumance auraient de graves effets sur l'élevage traditionnel des rennes.

Les concessions minières sont contestées, sans succès, devant les tribunaux suédois. Quinze habitants de Vapsten portent alors plainte devant le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale. En 2020, le Comité conclut que les droits de propriété de la communauté Samie ont été violés et réaffirme que lorsque des peuples autochtones ont été privés de leurs territoires ancestraux sans leur consentement libre et informé, des mesures doivent être prises pour que ces territoires leur soient rendus.

Le Comité demande à la Suède de réexaminer l'attribution des concessions minières après une procédure de consentement préalable libre et éclairé, et de modifier sa législation en matière de terres et de ressources pour tenir compte du statut de peuple autochtone des Samis. En bref, le Comité confirme que les lois suédoises en matière de mines et d'environnement discriminent systématiquement les Samis éleveurs de rennes et doivent être modifiées.

Aujourd'hui, les Samis de Vapsten maintiennent la pression sur le gouvernement pour qu'il applique la décision du Comité.

## RÉSUMÉ : OÙ DÉPOSER UN RECOURS STRATÉGIQUE ?

Plusieurs cours et instances officielles sont habilitées à examiner des plaintes. Une partie de votre stratégie consistera donc à choisir la mieux placée pour servir votre cause compte tenu des délais, du problème dénoncé et du résultat attendu.

En fonction des organes ou des juridictions, les pouvoirs, les domaines de spécialité, les approches du droit et le niveau d'autorité varient. Pour parvenir au changement souhaité, il faut parfois pousser la procédure jusqu'au sommet de la hiérarchie judiciaire du pays, ou même jusqu'aux cours européennes ou internationales.

Dans le chapitre suivant, nous allons voir qui peut aller devant un tribunal.

## CHAPITRE 6 :

# QUI PEUT ENTREPRENDRE UN RECOURS STRATÉGIQUE ?





## QUI PEUT ENTREPRENDRE UN RECOURS STRATÉGIQUE ?

De même qu'il n'y a pas qu'une stratégie pour défendre une cause en justice, il n'y a pas qu'un seul type de personne habilitée à le faire.

Tout dépend du système juridique. Dans la plupart des systèmes, seules les personnes ou entités ayant « qualité pour agir » peuvent porter plainte. Ce terme signifie simplement qu'il faut être autorisé par la loi à porter plainte contre la personne ou l'entité visée.

Examinons donc ce qu'on appelle les « sujets de droit », c'est-à-dire les différentes personnes ou entités qui peuvent engager un procès.

# INDIVIDUS

Dans beaucoup de systèmes juridiques, seuls sont « sujets de droit » les individus que la personne ou l'entité poursuivie a directement affectés en portant atteinte à la loi.

Ces individus devront prouver au tribunal qu'ils ont des liens suffisants avec les mis en cause et que les actions ou omissions de ces derniers leur ont porté préjudice. Des individus peuvent mettre en lumière des injustices plus vastes. Dans ce cas, même lorsque le préjudice dénoncé était individuel, l'impact de la décision dépassera le seul plaignant.



## ÉTUDE DE CAS

### CRITÈRES D'ASILE EN ITALIE : LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT DOIT ENTRER EN COMPTE

L'affaire concerne une demande de protection humanitaire internationale déposée, en Italie, par un Nigérian originaire de la région du delta du Niger. Il avait fui à la fois les groupes paramilitaires et la destruction de l'environnement, en particulier par l'industrie du pétrole. Sa demande ayant été rejetée, il est allé jusque devant la plus haute juridiction italienne.

La Cour suprême de cassation a jugé que pour accorder ou non la protection internationale, il fallait prendre en compte non seulement les conflits armés, mais aussi la dégradation des conditions sociales, environnementales ou climatiques et la surexploitation des ressources naturelles dans le pays d'origine. Elle a considéré que cette protection devait être accordée lorsque la situation dans le pays d'origine s'était aggravée au point de ne plus assurer au demandeur le droit à la vie. Ces facteurs devront aussi être pris en considération dans les futures demandes d'asile humanitaire.

Dans quelques circonstances, les notions de « lien direct » et de « préjudice individuel » ont été élargies à ceux que les actions ou omissions risquent d'affecter. Les individus concernés ont pu contester des lois ou des politiques alors qu'elles n'avaient pas été appliquées à leur cas personnel.



## ÉTUDE DE CAS

### APPLIQUÉE OU NON, LA CRIMINALISATION DES RAPPORTS HOMOSEXUELS PORTE ATTEINTE AUX DROITS HUMAINS

En 1977, le militant gay David Norris attaque devant les tribunaux irlandais la législation qui criminalise les rapports sexuels entre hommes. Il n'a jamais été personnellement poursuivi, mais présente des preuves montrant qu'il a ressenti une dépression et une grande solitude lorsqu'il a compris que sa sexualité l'exposait à des poursuites pénales. Son médecin lui a conseillé, pour éviter les crises d'angoisse, de quitter l'Irlande pour un pays tolérant davantage les relations homosexuelles.

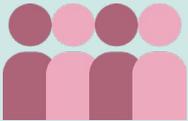
Les tribunaux irlandais le déboutent et, ce faisant, réaffirment que l'homosexualité est contraire à l'ordre public. David porte l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme, qui ne peut examiner que les plaintes de « victimes » d'atteintes à la Convention européenne des droits de l'homme. Devant la Cour, l'Irlande affirme qu'il n'est pas « victime », car il n'a pas fait l'objet de poursuites. Mais la Cour considère que la législation l'affecte directement, puisqu'il doit craindre des poursuites pénales chaque fois qu'il a des rapports intimes avec un homme.

Dans son arrêt, rendu en 1988, la Cour souligne que les particuliers peuvent soutenir qu'une loi enfreint leurs droits dès lors qu'ils risquent d'en subir directement les effets. Elle conclut que le maintien de la législation en question a des effets constants et directs sur la vie privée de David Norris. Cinq ans après la décision de la Cour, l'Irlande dépénalise les relations homosexuelles.

## GROUPES

Lorsque de nombreux individus sont affectés, il est parfois possible de déposer des plaintes ensemble, ou collectivement, selon des modalités diverses.

Dans certains cas, le tribunal regroupe ou synthétise des plaintes initialement déposées par des individus différents. Cela permet au tribunal (et aux justiciables) de raccourcir les délais et de réduire les coûts, tout en montrant le caractère répandu du problème qu'ils dénoncent.



### ÉTUDE DE CAS

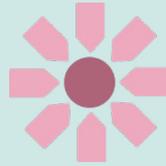
## UN TRÈS COÛTEUX FICHER : INDEMNISATION DES ROMS ILLÉGALEMENT FICHÉS PAR LA POLICE

En septembre 2013, un grand quotidien suédois révèle que dans le sud du pays, la police a mis au point un fichier secret contenant les noms de 4 700 personnes, la plupart membres de la communauté rom. Le fichier est intitulé « Kringresande » (Gens du voyage). Ce fichier, tente de faire valoir la police, aurait été créé pour aider à réprimer les crimes violents, sans profilage ethnique.

Onze personnes figurant sur la liste portent plainte séparément, mais en demandant que leurs cas soient traités comme une seule affaire, étant donné la similitude des circonstances. Les tribunaux suédois examinent les dossiers ensemble. Ils concluent que l'État a appliqué une [discrimination ethnique](#) aux personnes fichées et ordonnent à l'État de verser un dédommagement de 30 000 couronnes (environ 3 000 euros) à chacun des 11 plaignants.

Après cette décision, le chancelier de la Justice (haut fonctionnaire compétent sur les questions de dommages et intérêts dus par l'État) annonce que l'État va dédommager l'ensemble des personnes inscrites sur le fichier. Il s'agit à l'époque des plus importants dommages et intérêts payés en une fois par l'État suédois.

En d'autres occasions, plusieurs personnes décident dès le départ de porter plainte ensemble. Elles s'appuient ainsi sur la force du collectif, tout en soulignant l'ampleur de l'injustice qu'elles ont subie. C'est aussi un moyen d'intensifier la pression sur les mis en cause. À l'idée de devoir indemniser 500 personnes plutôt qu'une, il y a des chances qu'ils se réveillent...



### ÉTUDE DE CAS

## VASTE DISCRIMINATION À LA SNCF : RÉPARATION POUR LES CHEMINOTS MAROCAINS

Dans les années 1970, se disant confrontée à un déficit de main-d'œuvre, la SNCF recrute environ 2 000 cheminots marocains. Embauchés comme contractuels, ils ne bénéficient pas du statut des employés permanents de la compagnie ferroviaire.

Selon la législation française de l'époque, ce statut était réservé aux ressortissants français. Cette différence de statut empêche les cheminots marocains de progresser dans leur carrière. Moins bien payés, ils bénéficient de conditions moins favorables, ont moins de droits à la retraite, etc.

Alors que beaucoup sont déjà à la retraite, 848 de ces travailleurs se retournent contre la SNCF, avec le soutien du syndicat Sud Rail. En 2018, [la cour d'appel de Paris conclut](#) qu'ils ont été discriminés dans leur carrière et dans leurs droits à la retraite. Elle accorde à chaque plaignant 173 000 euros pour l'atteinte à la carrière, 60 555 euros pour la perte de droits à la retraite et 3 000 euros pour le manque de formation, ainsi que 5 000 euros pour préjudice moral. Le montant total des dommages et intérêts dus par la SNCF a été estimé à environ 180 millions d'euros.

Le recours collectif, désigné par différents termes selon les pays (actions de groupe, plaintes collectives...), est généralement réservé à certaines circonstances. De même que la terminologie, la procédure varie. Par exemple, certains systèmes juridiques exigent une délimitation claire du groupe de plaignants ou une démarche volontaire de la part des individus souhaitant se joindre au groupe, là où d'autres tolèrent une approche plus souple du « groupe » en question.

Les recours collectifs sont utilisés dans de multiples contextes. Par exemple, des chauffeurs Uber de [France](#) ou de [Nouvelle-Zélande](#) ont demandé à être requalifiés comme salariés ; [261 travailleuses et travailleurs du sexe](#) ont contesté la pénalisation de leurs clients devant la Cour européenne des droits de l'homme ; devant la High Court, à Londres, [plus de 13 000 habitants du Nigéria exigent de Shell qu'il dépollue](#) leurs lieux de vie et les dédommage pour les ravages causés par ses activités sur l'environnement.

## ORGANISATIONS

Des organisations peuvent agir en justice au nom d'une personne ou d'un groupe de personnes. Être ainsi représentés offre une certaine sécurité aux justiciables ; en effet, l'organisation assume une part des risques liés au recours et c'est elle qui voit son nom mis en avant.



### ÉTUDE DE CAS

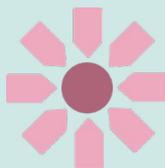
## MORT DE VALENTIN CÂMPEANU À L'HÔPITAL : CONTRE L'IMPUNITÉ DE L'ÉTAT ROUMAIN

Valentin Câmpeanu, jeune Rom atteint d'un handicap mental, est mort à 18 ans des suites de négligences et maltraitements graves dans un hôpital psychiatrique géré par l'État roumain. Une ONG, le Centre de ressources juridiques, dépose alors une plainte pénale contre l'État au sujet des circonstances de sa mort. La justice roumaine classe l'affaire sans suite, et le Centre se tourne vers la Cour européenne des droits de l'homme. Devant la Cour, le gouvernement roumain tente de faire valoir que le Centre de ressources juridiques n'a pas qualité pour agir car il n'est pas la victime.

La Cour le contredit et reconnaît au Centre le droit d'agir au nom de Valentin, pour éviter un déni de justice dans une affaire particulièrement grave. Elle conclut qu'il y a eu violation des droits du jeune homme, dont le droit à la vie. Les efforts se poursuivent pour faire changer le système roumain de placement en structures médico-sociales, avec notamment des initiatives en faveur de la désinstitutionnalisation et des soins à domicile.

Les organisations ont aussi qualité pour porter plainte lorsqu'elles sont concernées par l'issue de l'affaire, par exemple lorsqu'elles sont en mesure de prouver qu'elles travaillent sur les questions examinées par le tribunal. Cette possibilité est souvent exploitée par les associations qui militent contre certaines lois ou politiques.

### ÉTUDE DE CAS



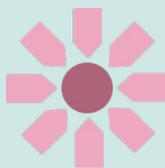
## LES JEUNES NÉO-ZÉLANDAIS DEMANDENT LE DROIT DE VOTE

En 2019, plusieurs membres du Parlement des jeunes de Nouvelle-Zélande lancent Make It 16, campagne pour l'abaissement du droit de vote de 18 à 16 ans. Ils contestent en justice la loi qui fixe à 18 ans l'âge minimum pour pouvoir voter en Nouvelle-Zélande.

Après trois ans de procédure, la Cour suprême du pays déclare qu'interdire le vote aux jeunes de 16 et 17 ans constitue une discrimination fondée sur l'âge. Le jour de la décision, le gouvernement annonce qu'il va proposer un projet de loi pour ouvrir le droit de vote dès 16 ans. En 2023, il revient sur cette annonce. La campagne pour le vote à 16 ans n'est pas terminée.

Une organisation peut aussi se défendre en justice quand elle a subi un préjudice ou une atteinte à ses droits. C'est le cas lorsque des agissements illégaux l'empêchent de mener à bien ses campagnes ou ses activités associatives.

### ÉTUDE DE CAS



## LA LUTTE DES ONG RUSSES

En 2012 est adoptée, en Russie, la loi sur les agents étrangers. Cette année est aussi celle des plus grandes manifestations contre la fraude électorale que la Russie ait connues depuis la chute de l'Union soviétique. La loi cible toutes les entités non commerciales recevant des financements de l'étranger, dont les activités sont considérées comme « politiques » par les autorités. Elles doivent s'enregistrer comme « agents étrangers », se présenter comme telles sur toutes leurs publications, y compris en ligne, et se soumettre à des contrôles financiers plus stricts.

Dans le cas contraire, elles s'exposent à des sanctions administratives, mais aussi pénales. Obligées pour beaucoup à fermer ou à réduire leurs activités à cause de la loi, 73 organisations déposent des requêtes devant la Cour européenne des droits de l'homme. Elles œuvrent dans des domaines variés : droits humains, protection de la nature, droits des personnes LGBTQI+, éducation, protection sociale, migrations, etc.

En 2022, la Cour conclut que la loi viole leur liberté de réunion, d'association et d'expression.

## INTÉRÊT PUBLIC

Il est possible de saisir la justice au nom de l'intérêt public : c'est ce qu'on appelle l'« actio popularis ».

Ce type de recours permet de dénoncer les injustices subies par d'autres personnes ou entités sans avoir à les identifier précisément ou sans qu'elles soient obligées de porter plainte elles-mêmes.

Les membres du collectif qui porte plainte ne sont pas tenus de prouver que l'issue de l'affaire les touche personnellement, car le problème est assez important pour que l'intérêt public impose de le résoudre. L'actio popularis offre un bon moyen de s'attaquer aux injustices structurelles. Cependant, elle n'existe pas dans tous les systèmes juridiques.



### ÉTUDE DE CAS

## CONTRE LE DISCOURS DE HAINES EN BULGARIE

En 2005, Volen Siderov est élu député au Parlement bulgare. Ancien journaliste, il est le dirigeant-fondateur du parti nationaliste Ataka. Presse, livres, télévision, meetings électoraux, discours au Parlement : pour lui, toutes les occasions sont bonnes pour s'enflammer contre plusieurs populations minoritaires, dont les Roms, les Juifs, les Arméniens et les Turcs.

Des militants montent une actio popularis. Pour eux, même si la propagande diffusée par ce député ne vise pas directement des individus identifiés, ses propos haineux ont des effets négatifs sur les communautés auxquelles ils appartiennent et nuisent aussi à l'intérêt public.

Les tribunaux bulgares séparent l'actio popularis en affaires distinctes, sur des critères d'identité. Concernant les communautés arménienne et turque, ils donnent raison aux plaignants : les propos incriminés constituent un harcèlement et une incitation à la haine. Mais ils ne parviennent pas à la même conclusion concernant les propos antisémites et anti-Roms.

L'affaire arrive devant la Cour européenne des droits de l'homme. Dans son arrêt définitif, rendu en 2021, elle conclut pour la première fois de son histoire qu'un discours de haine général (c'est-à-dire visant un groupe et non un individu en particulier) a violé le droit à la non-discrimination et au respect de la vie privée.

## NOUVEAUX SUJETS DE DROIT

Des systèmes juridiques évoluent vers la reconnaissance de nouveaux sujets de droit (les différentes personnes ou entités qui peuvent engager un procès), élargissant à des entités non humaines le droit d'obtenir justice.

C'est surtout le cas dans les affaires environnementales. Ainsi, dans certains pays, des droits ont été reconnus à des éléments naturels (forêts, fleuves...), à la Terre-Mère ou à des terres agricoles. Ainsi dotés de ce qu'on appelle la « personnalité juridique », ces écosystèmes peuvent plaider pour leur propre survie devant les tribunaux, par l'intermédiaire de « gardiens ». Autant de perspectives nouvelles pour les stratégies de défense de la justice environnementale.



### ÉTUDE DE CAS

## ÉCOLOGIE : LES DROITS BAFOUÉS DU FLEUVE ATRATO

En 2015, des communautés autochtones et afro-descendantes saisissent la Cour constitutionnelle de Colombie, arguant que l'activité minière dans leur région a violé leurs droits à la vie, à la santé, à la nourriture, à la sécurité, à un environnement sain, à la culture et aux terres. Les mines sont la première cause de pollution du fleuve Atrato, dans la région du Chocó.

Dans sa décision, la Cour constitutionnelle reconnaît officiellement au fleuve Atrato le droit à la protection, la conservation, l'entretien et la restauration, à la charge de l'État. Elle constate que le gouvernement colombien, en n'empêchant pas la pollution due aux mines, a violé les droits fondamentaux des habitants.

Elle enjoint au gouvernement de concevoir et d'appliquer, en collaboration avec les communautés locales, un plan de dépollution de l'Atrato et de ses affluents, de restauration des écosystèmes et de prévention des atteintes à l'environnement. L'affaire a servi de base à la Cour suprême colombienne pour reconnaître, en 2018, les droits du fleuve Amazone en Colombie.

## AUTRES MODES D'ENGAGEMENT

Il n'y a pas qu'une seule manière de participer à des recours stratégiques. On peut le faire sans être soi-même plaignant, par exemple en soutenant ou en relayant la cause d'autres personnes ou organisations qui, elles, ont décidé d'aller en justice.

Les modes d'engagement sont multiples : soutenir les actions de plaidoyer, contribuer aux efforts d'organisation et de mobilisation autour des moments clés de l'affaire... Les compétences non juridiques sont également utiles, qu'il s'agisse d'accompagner des personnes traumatisées, de créer des supports de campagne ou de former les plaignants à la communication avec les médias. Proposer simplement un lieu où l'on peut organiser des réunions, c'est déjà aider. Les recours sont un effort collectif auquel chacune et chacun peut apporter son expérience, ses ressources et son savoir.

La procédure judiciaire elle-même permet à des personnes ou entités touchées par le problème, ou qui le connaissent bien, de donner leur point de vue. En qualité d'experts ou de témoins, elles viendront appuyer les arguments produits.



### ÉTUDE DE CAS

## SCANDALE DANS LA POLICE SCIENTIFIQUE : UNE INFORMATICIENNE AU SECOURS DE LA VÉRITÉ

En 2011, un laboratoire de police scientifique du Massachusetts découvre qu'une de ses chimistes, Annie Dookhan, s'est montrée négligente dans l'analyse des échantillons de drogue. Travail bâclé, résultats falsifiés, signatures imitées... et ce, pendant neuf ans. Plusieurs personnes condamnées sur la foi de ces analyses demandent leur remise en liberté. Mais les dossiers se comptant par milliers, une approche au cas par cas risque de durer beaucoup trop longtemps.

L'[American Civil Liberties Union](#) adresse à la justice deux demandes : d'une part, que les détenus qui contestent leur condamnation ne se voient pas imposer, à l'occasion de la réouverture de leur dossier, des peines plus lourdes ; d'autre part, que passé un certain délai, toutes les affaires se fondant sur des preuves fabriquées et pour lesquelles le procureur n'a pas engagé de poursuites soient classées. Les tribunaux accèdent à la première demande, mais pas à la seconde.

Deux études réalisées par une data scientist (une informaticienne spécialisée dans les données) sont alors soumises à la justice. La première montre que 62 % des cas sur lesquels la chimiste négligente a travaillé n'étaient que des affaires de possession de drogue. La seconde, que 91 % de ces affaires étaient traitées par des tribunaux de première instance. De quoi contredire les arguments des pouvoirs publics, qui affirment qu'une remise en liberté massive menacerait l'ordre public, que les détenus concernés ont été arrêtés pour « crimes graves » et que la plupart des affaires portent sur du trafic de drogue, non pas sur de la simple possession.

Sur la base de ces études, la Supreme Judicial Court du Massachusetts appelle les procureurs de districts à déclarer infondées de très nombreuses condamnations. Dans sa décision, elle cite les statistiques qui lui ont été présentées et remercie l'informaticienne, Paola Villareal, en citant son nom. Plus de 20 000 dossiers sont clos, soit l'une des plus grandes vagues d'annulation de poursuites de toute l'histoire des États-Unis.

Il est aussi possible de s'engager comme intervenant, ou « amicus curiae ». Cela consiste, sans être partie à l'affaire, à apporter au tribunal des contributions susceptibles de l'aider à rendre une décision juste.

Le sens de l'expression « amicus curiae » – ou « ami de la cour » – souligne que les personnes ou organisations qui participent jugent le problème important et sont là pour aider le tribunal. Dans certains systèmes juridiques, les personnes qui déposent un mémoire amicus curiae doivent s'abstenir de commenter les faits et de formuler des arguments pour ou contre l'une ou l'autre partie.



## ÉTUDE DE CAS

# CONTRIBUTIONS CONTRE LES DÉCRETS DE TRUMP

Pendant son mandat de Président des États-Unis, Donald Trump a adopté une série de décrets migratoires. Ils ont vite été surnommés « Muslim ban » (« interdiction des musulmans »), car ils interdisaient l'entrée sur le territoire aux ressortissants d'une liste de pays principalement musulmans.

Dans de nombreux États du pays, ces décrets ont fait l'objet de multiples plaintes, fondées sur une série d'arguments juridiques puisant dans les lois sur l'immigration et dans la Constitution étasunienne. Certaines de ces plaintes ont réussi à faire suspendre les expulsions et libérer des milliers de ressortissants des pays concernés, qui avaient été placés en détention provisoire.

Autre point remarquable, de très nombreux groupes et organisations ont présenté des mémoires amicus curiae à l'appui des plaintes. Parmi les auteurs de tels mémoires, on compte par exemple plus de 100 musées et institutions artistiques, près de 100 entreprises de la tech, plus de 30 universités, 10 anciens hauts fonctionnaires, plus de 60 associations d'avocats de pays d'Asie-Pacifique et des associations musulmanes, comme le Council on American-Islamic Relations, la Muslim Justice League et le Muslim Public Affairs Council.



## RÉSUMÉ : QUI PEUT ENTREPRENDRE UN RECOURS STRATÉGIQUE ?

Selon les pays et les types de tribunaux, tout le monde n'est pas habilité à porter plainte sur tous les sujets. Mais il existe beaucoup de manières, individuelles ou collectives, de participer à des recours stratégiques.

On peut être soi-même partie au procès, rejoindre un groupe qui porte une affaire en justice ou fonder une association pour porter plainte au nom d'une personne, d'une communauté ou de l'intérêt public. On peut aussi soutenir les plaignants par d'autres moyens, notamment en adressant des contributions au tribunal.

Dans certains contextes, une seule personne est habilitée à porter plainte. Dans d'autres, il faudra décider qui est la personne la mieux placée pour le faire. Dans ce dernier cas, il sera important de penser « stratégie », afin de mettre toutes les chances de son côté. N'oublions pas qu'une décision de justice peut bénéficier à un cercle plus large que le seul plaignant, et même à toute la société.



## DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Ce guide aura répondu, nous l'espérons, à plusieurs de vos questions sur les recours stratégiques, leurs modalités et leur intérêt pour la lutte contre les injustices raciales, économiques et sociales.

Ce guide a été conçu à la suite d'une [consultation](#) qui visait à faire le point sur les besoins des associations, mouvements et collectifs œuvrant pour la justice raciale, économique et sociale dans les pays membres du Conseil de l'Europe.

S'il vous reste des questions sur les recours stratégiques, nous vous invitons à nous les poser à l'adresse : [knowledgeandpower@systemicjustice.ngo](mailto:knowledgeandpower@systemicjustice.ngo)

Nous allons développer d'autres ressources pour [améliorer les connaissances et les moyens d'action](#) de celles et ceux qui luttent pour la justice. Les retours concernant ce guide sont les bienvenus. Si vous avez des idées ou des suggestions d'amélioration, n'hésitez pas à nous contacter !



## SYSTEMIC JUSTICE : QUI NOUS

Systemic Justice est « The movements' law firm » : le but de notre ONG est de « plaider pour les collectifs ». Nous souhaitons diffuser les savoirs nécessaires pour mettre le droit au service d'un changement systémique.

En élargissant l'accès à la justice, nous mettons aux manettes les associations, mouvements et collectifs de terrain. Nous travaillons en partenariat avec celles et ceux qui se battent pour modifier radicalement le rôle joué par le droit dans la justice raciale, économique et sociale. Et démonter les systèmes qui, partout, nourrissent et perpétuent l'injustice.

Pour plus de renseignements sur Systemic Justice :

**Site web :** [systemicjustice.ngo](https://systemicjustice.ngo)

**E-mail :** [info@systemicjustice.ngo](mailto:info@systemicjustice.ngo)

**Twitter/X :** [systemicjustic\\_](https://twitter.com/systemicjustic_)

**Instagram :** [systemicjusticengo](https://www.instagram.com/systemicjusticengo)

**LinkedIn :** [Systemic Justice](https://www.linkedin.com/company/systemic-justice)

**SYSTEMIC JUSTICE,**  
THE MOVEMENTS' LAW FIRM



Traduction française de l'original anglais : Magali Barbet.  
Cette publication est sous licence Creative Commons  
Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partager  
dans les mêmes conditions 4.0 International. Vous pouvez  
consulter la licence [ici](#). Ce document peut donc être copié  
et diffusé par tous moyens et sous tous formats, et il peut  
être remixé, transformé et enrichi, sous réserve que ce ne  
soit pas à des fins commerciales et que Systemic Justice  
soit dûment mentionné dans les crédits.